

PARTIE II

L'ampleur du phénomène tontinier : quelques enquêtes de terrain

Introduction

Les trois formes de tontines dont on vient de présenter chaque fois une monographie ont fait l'objet d'enquêtes dans trois pays africains. Une enquête effectuée au Sénégal concerne les tontines mutuelles. Une enquête au Niger concerne à la fois les tontines mutuelles et les tontines commerciales. Une enquête effectuée au Togo concerne non seulement les tontines mutuelles et les tontines commerciales mais aussi les tontines financières, car quelques-unes ont été repérées dans ce pays.

Dans le cadre d'une thèse qu'il a soutenue récemment à l'Université de Nice sur les « Associations rotatives d'épargne et de crédit » au Sénégal, M. Dromain a lancé une vaste enquête avec l'aide d'étudiants et l'accord du ministère de l'Éducation nationale. Son travail est particulièrement intéressant dans la mesure où il donne une large place à la méthodologie de l'enquête, effectuée à un double niveau : au niveau des participants — 884 ont été interrogés — et au niveau des tontines — 237 gestionnaires ont répondu. L'auteur expose en détail les difficultés qu'il a rencontrées, tant pour choisir son échantillon que pour définir le ménage sénégalais ou évaluer ses ressources.

Les différentes modalités des tontines sont également analysées aussi bien que les critères d'appartenance aux groupes ou le rôle du gestionnaire. L'auteur discute longuement de l'usage qui est fait des fonds quand ils sont mis à la disposition de chacun. Après avoir analysé la nature de ces dépenses, il rejette l'idée communément admise que cette épargne est utilisée principalement à des fins non productives. Il étudie aussi d'une façon approfondie les motivations, et il tente de mesurer l'épargne qui passe dans ces associations : 12 à 15 % du revenu semble-t-il. On notera enfin un exceptionnel degré de satisfaction : plus de 93 % des personnes interrogées se disent satisfaites et souhaitent continuer !

A la suite d'une enquête effectuée auprès de la population rurale au Niger, l'Université d'Etat de l'Ohio a préparé un substantiel rapport dont Liman Tinguiri commente les développements consacrés à l'épargne informelle. Il s'agit des opérations effectuées à la fois par les membres de 56 tontines mutuelles et par 56 tontiniers responsables de tontines commerciales, encore appelés gardes-monnaie. L'accent est mis sur le volume des capitaux transférés ou accumulés dont l'importance constitue la principale révélation de cette enquête. L'auteur s'interroge aussi sur la possibilité de mieux utiliser ces tontines pour mobiliser l'épargne, et il fait état d'une association proche des précédentes, le *bouki*, beaucoup pratiqué au Niger mais qui reste encore totalement méconnu.

Le troisième chapitre expose les résultats d'une enquête effectuée au Togo par D. Soedjede, à partir d'un questionnaire élaboré par l'Institut Orléanais de Finance et adapté aux différentes variétés de tontines. Le questionnaire a été distribué à une soixantaine de participants à des tontines mutuelles, à un peu plus de participants à des tontines commerciales et à sept participants à des tontines financières. Limitées à certaines régions et beaucoup moins répandues, ces dernières sont une forme simplifiée de celles observées en Asie ou au Cameroun : l'argent versé à chaque tour n'est récupéré qu'au dernier et prêté dans l'intervalle aux membres ou à des tiers, à un intérêt différent pour les uns et les autres.

En nous offrant une description très complète de ces différentes pratiques, l'auteur nous permet d'avoir une vue précise du phénomène tontinier au Togo. L'organisation des tontines est exposée à partir de l'analyse des règlements établis pour quelques-unes d'entre elles. Une large place est faite aux raisons qu'ont données les personnes interrogées pour expliquer leur participation, ce qui renseigne en même temps sur la destination des fonds. L'auteur nous donne également des informations intéressantes sur les litiges qui peuvent survenir. L'enquête n'a pas permis de mesurer l'extension de ces pratiques, mais dans quelques-unes des tontines observées, les capitaux ont progressé rapidement : ils ont été multipliés par 3,5 en douze ans dans une tontine mutuelle, par 8 en trois ans dans une tontine financière !

Ces trois enquêtes donnent une image saisissante du phénomène tontinier dans les trois pays observés et mettent bien en évidence chaque fois l'originalité de ces pratiques et de ces mécanismes. On pourra amorcer leur analyse dans la dernière partie.

7

L'épargne ignorée et négligée : les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal

Michel DROMAIN

Le Briquet, 76260 Eu, France

Le secteur financier formel ou institutionnel, qui se caractérise par des structures calquées sur les modèles occidentaux, est, le plus souvent, bien analysé, connu et mesuré. Tel n'est pas le cas du secteur financier informel ou non institutionnalisé qui, moins immédiatement perceptible, reste méconnu. Son rôle reste largement sous-estimé, bien que de très nombreux auteurs reconnaissent qu'il constitue, du point de vue de l'épargne, une potentialité très importante dans la mesure où existe généralement une capacité d'épargne non nulle chez les ménages à revenus moyens ou faibles. Cette catégorie de ménages peut représenter une très forte proportion de la population totale : ainsi, au Sénégal, le ministère de l'Urbanisme estime cette proportion à 89 % de l'ensemble des ménages sénégalais ⁽¹⁾. Il est fort probable que ces ménages, n'ayant pas accès aux circuits financiers modernes, dont ils se méfient par ailleurs fortement, se tournent vers les circuits informels pour satisfaire des besoins réels d'épargne et de crédit.

L'épargne informelle pourrait donc représenter l'une des solutions au problème de l'épargne interne, clef de l'investissement et de la croissance. Toutefois, l'utilisation des « gisements d'épargne » que représentent les structures financières informelles ou traditionnelles reste très largement conditionnée par une meilleure connaissance de ces structures et des agents qui y interviennent. Malgré les travaux de chercheurs isolés, qui ont fait prendre conscience de l'inadaptation des analyses classiques en la matière, la recherche se caractérise encore par une absence prononcée de connaissances sur le fonctionnement actuel des pratiques financières informelles dans beaucoup de pays en développement. Cela est dû à une pénurie de chercheurs, en particulier autochtones, ainsi qu'à un manque de compréhension de la nécessité de réaliser ces recherches. Cette attitude est sans doute renforcée par le fait que l'épargne informelle, qui n'adopte pas les formes connues en Occident, suit des canaux très divers et complexes qui rendent difficile une étude exhaustive en l'état actuel des choses.

De cette diversité émergent cependant les Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit (AREC) ou tontines, dont les mécanismes sont très répandus en Afrique Noire et qui tendent à se développer à l'heure actuelle. Au-delà des études encore fragmentaires qui les concernent, l'ampleur du phénomène tontinier reste une impression dominante; il n'est donc pas étonnant que les tontines polarisent aujourd'hui l'attention des chercheurs.

Dans ce cadre, la recherche que nous avons entreprise à partir de décembre 1985 et dont la synthèse a fait l'objet d'une thèse de doctorat en sciences de gestion⁽²⁾ s'est voulue une contribution à une meilleure connaissance des mécanismes des tontines au Sénégal. Nous avons pensé que le volume et la capacité d'épargne qui s'y manifestent apparaissent, empiriquement, suffisamment importants pour révéler d'heureuses surprises et pour que ces mécanismes fassent, à l'avenir, l'objet d'une attention plus grande, en particulier de la part des pouvoirs publics.

(1) Ministère Sénégalais de l'Urbanisme, *Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine. Politique de l'habitat - Etude A1 : politique du logement, Rapport intérimaire*, juillet 1985, pp. 30-31.

(2) M. Dromain, *Les Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit au Sénégal*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, I.A.E. de Nice, juin 1989, 717 pages.

L'étude a essentiellement consisté à collecter les informations les plus complètes possible sur les structures actuelles et le mode de fonctionnement des AREC au Sénégal sur la base d'une enquête sur le terrain effectuée de décembre 1985 à la fin mai 1986.

Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'exposer quelques-uns des résultats de ce travail qui est le premier du genre jamais réalisé au Sénégal. Les formes de tontines qui ont été observées restent très proches du modèle de base et de ses variantes les plus courantes. Cependant, le caractère relativement simple des AREC sénégalaises n'enlève rien ni à leur hétérogénéité ni à leur nombre, ce qui pose, dans le cadre d'une recherche sur le terrain, d'importants problèmes méthodologiques et rend difficile la fixation d'objectifs précis.

Méthodologie de l'étude et présentation des échantillons obtenus

Les AREC n'ont fait l'objet que d'un très faible nombre d'études analytiques, même si leurs principes de fonctionnement sont à peu près cernés et si, par ailleurs, de très nombreux articles leur ont été consacrés.

Dès lors, la quasi absence, dans la littérature, d'exemples concrets d'enquêtes quantitatives sur le terrain a constitué l'un des principaux obstacles à la mise sur pied de notre étude, les rares résumés de travaux similaires dont nous avons pu disposer ne présentant pas les protocoles de recherche utilisés⁽³⁾.

En la matière, les procédures mises en œuvre pour l'étude des activités informelles de production, de prestation de service et de commercialisation ne nous semblaient pas pouvoir s'appliquer directement, même si, par ailleurs, elles apportaient quelques éléments de solution.

(3) Secrétariat de l'ONU, « Le comportement des ménages envers l'épargne », *L'épargne pour le développement (Rapport du premier symposium sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en voie de développement, Kingston, 4-9 février 1980)*, ONU, New York, 1984, pp. 150-159 en ce qui concerne les travaux de M. Johnson (*A Study of a Partner System of Saving in Jamaica*, National Savings Committee, Kingston, 1975); A. Osuntogun, R. Adayemo, « Mobilization of Rural Savings and Credit Extension by Pre-Cooperative Organizations in South Western Nigeria », *Savings and Development*, vol. V, n° 4, Finafrica-Cariplo, Milan, 1981, pp. 247-261, en ce qui concerne une enquête effectuée de septembre 1979 à juin 1980 au Nigéria; G.-C. Coulibaly, A. Laffitte, P. Ngoma, « Synthèse de l'étude de quelques tontines de la province du Centre-Sud », *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et de Développement*, n° 65, juillet-septembre 1983, pp. 62-72, en ce qui concerne le Cameroun.

En effet, les activités précitées ont toujours une existence physique plus ou moins directement observable. Il n'en va pas de même des AREC qui n'ont jamais d'existence physique et qui, de plus, peuvent avoir un caractère plus ou moins secret. Cette caractéristique a deux conséquences immédiates :

- d'une part, la quasi impossibilité d'effectuer un recensement exhaustif et systématique des tontines dans une zone géographique déterminée;
- d'autre part, l'impossibilité de les étudier directement. Pour observer ces institutions, il est absolument nécessaire de transiter par une tierce personne, le responsable du groupement ou un participant. Ce n'est donc que par l'utilisation de contacts personnels qu'il est possible de mener des investigations au niveau d'une tontine; nous y reviendrons.

La détermination des unités de comportement pertinentes

Les tontines manifestent l'expression de la volonté d'un groupe pour satisfaire les besoins d'épargne des participants, dont les comportements, en Afrique, ne réagissent pas seulement à de pures motivations économiques, mais relèvent aussi de motivations sociales.

Cette dépendance reconnue des comportements d'épargne envers de multiples variables psycho-sociologiques conduit à s'interroger sur la validité de la transposition aux pays en développement des catégories couramment utilisées pour l'analyse de ces comportements dans les pays développés. En particulier, peut-on véritablement parler de « l'épargne des ménages » dans le contexte africain ?

La réponse à cette question apparaît déterminante dans la mesure où existe une contradiction flagrante entre la faiblesse, voire la quasi nullité, de l'épargne des ménages telle qu'elle ressort des comptes nationaux ou des enquêtes « budgets-consommation », et l'importance que l'on reconnaît généralement à l'épargne informelle.

Cette contradiction ne serait cependant qu'apparente si une unité de comportement autre que le ménage était utilisée, notamment l'individu. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que l'AREC est aussi l'expression d'une volonté collective ou communautaire pour faire face aux problèmes rencontrés. L'AREC, en tant qu'agrégat d'individus, est donc certainement plus complexe que la simple addition de ressources personnelles⁽⁴⁾. De ce

(4) R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dalloz, Paris, 1987, page 13.

point de vue, l'étude de la tontine en tant que groupe ayant ses propres structures, sa vie propre, ses opinions, ses réactions, ses valeurs, est sans doute aussi nécessaire que l'analyse des parties dont elle est faite⁽⁵⁾.

L'individu comme unité de comportement pertinente dans les AREC au Sénégal

Dans la plupart des pays en développement, l'étude des motivations est encore, en grande partie, basée sur des informations tirées des comptes nationaux, complétées par des enquêtes sur le budget des familles. La première série de données permet d'estimer le niveau de l'épargne nationale avec une grande incertitude; la seconde série privilégie le revenu comme déterminant principal de l'épargne, mais néglige quantité d'autres variables socio-économiques. Par ailleurs, les activités du secteur financier informel échappent totalement à ces investigations.

Bien que différentes méthodes aient été mises en œuvre afin de cerner plus finement les comportements envers l'épargne et d'en mesurer plus exactement le volume, il n'en reste pas moins qu'à côté des problèmes techniques et financiers que pose la réalisation d'enquêtes sur l'épargne, l'évaluation des travaux entrepris en ce domaine a permis de mettre en évidence un certain nombre de difficultés méthodologiques, dont la plus importante est, sans doute, le besoin d'utiliser différentes unités de sondage : individu, ménage ou unités plus larges comme la famille étendue ou le segment de lignage.

En particulier, au sein du ménage, certains individus peuvent disposer de revenus qu'ils peuvent librement affecter à la consommation ou à l'épargne. Dans ces conditions, « (...) il (est) sans doute plus intéressant d'approfondir les recherches sur les comportements individuels sans concentrer, comme on le fait actuellement, la recherche sur les seules unités de ménages ». Pour le Secrétariat de l'ONU, l'accentuation de l'analyse sur les comportements individuels concerne particulièrement les formes traditionnelles d'épargne pour lesquelles la prise en compte des spécificités socio-économiques et culturelles apparaît essentielle; ainsi, les études menées sur les tontines en Jamaïque ont retenu, comme unité de base, l'individu adulte et non le ménage⁽⁶⁾.

(5) R. Mucchielli, *La dynamique des groupes*, Editions E.S.F., Entreprises Modernes d'Édition, Librairies Techniques, 10^e édition, s.l., s.d., page 23 et H. Mintzberg, *Structure et dynamique des organisations*, Les Editions d'Organisation, Editions Agence d'Arc, s.l., 1982, page 32.

(6) Secrétariat de l'ONU, « Le comportement des ménages envers l'épargne », *art. cit.*, pp. 159 et 161.

Il est donc nécessaire de privilégier, dans l'étude des AREC au Sénégal, les comportements individuels. Compte tenu des spécificités de la société sénégalaise, au moins deux raisons militent en faveur de cette option.

- *Les difficultés qui s'attachent à la définition du ménage*

La société sénégalaise est, dans sa grande majorité, de confession musulmane et la polygamie y est un phénomène très répandu. Cependant, les définitions du ménage utilisées au Sénégal reprennent les critères habituellement retenus dans les pays occidentaux développés, c'est-à-dire pour l'essentiel, les notions de « toit commun » et de « mise en commun des ressources ».

Ces définitions ont néanmoins été nuancées par la Direction de la statistique du ministère sénégalais des Finances qui a convenu que les personnes prenant, de façon habituelle, leurs repas en commun constituent un ménage. Le critère utilisé est, en l'occurrence, celui de « foyer » ou de « feu » au sens concret du terme (« njeul » en wolof) sur lequel est préparé le repas.

Le critère du « foyer » ne permet pas pour autant de bâtir une catégorie « ménage » homogène car, pour un même type de famille, les usages en vigueur au sein de celle-ci peuvent déterminer des situations très différentes. Ainsi, pour une famille polygame dont tous les membres prennent leurs repas en commun, on ne comptera qu'un seul ménage. Si, par contre, existent plusieurs « feux », donc autant de repas préparés, on comptera autant de ménages, même si par ailleurs tous les membres de la famille vivent sous le même toit. Enfin, dans le cas où les différentes co-épouses et leurs enfants respectifs vivent sous des toits différents (ce cas n'est pas rare), on comptera également un ménage par « feu » existant sous chacun de ces toits.

Dans les deux derniers cas, chaque femme responsable d'un « feu » est réputée « chef de ménage », la situation du mari commun, chef de famille, devenant alors particulièrement délicate à analyser.

Enfin, l'ensemble de ces problèmes est encore renforcé par les obligations qui résultent de la notion de « famille élargie ». Ces obligations consistant notamment en la prise en charge, par les ménages, de personnes supplémentaires, généralement défavorisées, leur accueil est à l'origine de variations sensibles dans le nombre de personnes composant la cellule familiale.

- *Les difficultés qui s'attachent à la définition des ressources du ménage*

La définition des ressources du ménage n'est pas plus évidente que celle du ménage. En tout état de cause, les comportements traditionnels doivent, là encore, être pris en compte. Ce faisant, il n'est pas possible, au sein des

ménages sénégalais, de parler de « mise en commun des ressources » : en aucun cas, les ressources d'un ménage sénégalais ne sont la somme, même partielle, des revenus des membres qui le composent.

Au Sénégal, en effet, la coutume veut que ce soit le mari qui subvienne aux besoins essentiels de la famille ou des différentes cellules la composant, notamment en ce qui concerne les besoins fondamentaux d'alimentation, d'hygiène, d'habillement et de logement. Cette pratique s'applique quel que soit le type de ménage considéré (monogame ou polygame) et quels que soient, par ailleurs, les revenus des autres membres du ménage. En d'autres termes, les ressources ne sont pas confiées, ni en totalité, ni même en partie, au chef de ménage. Dans la pratique, chaque titulaire de revenus conserve la libre disposition de ceux-ci ; seul, le chef de famille a l'obligation de verser, à intervalles réguliers, une contribution, en espèces ou en nature, à chaque femme responsable d'un « feu », contribution suffisante pour l'entretien courant des membres du ménage entendu au sens de « feu ». Cette contribution porte, au Sénégal, le nom de « dépense ». Il s'agit donc d'une obligation minimum du mari qui peut éventuellement être augmentée pour faire face à des situations exceptionnelles. De même certains membres du ménage, titulaires de revenus, peuvent également contribuer à l'entretien de celui-ci. Cependant, ces contributions supplémentaires sont toujours épisodiques et volontaires.

Dans la réalité, on constate très fréquemment que l'épouse ignore totalement le montant du salaire ou des revenus de son mari, de même que celui-ci ignore les revenus de son (ou de ses) épouse(s) lorsque celle(s)-ci en a (ou en ont). D'un autre côté, la contribution du mari étant généralement perçue comme un minimum, elle est souvent intégralement dépensée. Dès lors, il n'est pas étonnant que les ménages, pris en tant que tels, ne dégagent aucune épargne.

Il en va autrement si l'on distingue budget du ménage et revenus des individus : le budget du ménage ne représentant qu'une fraction du revenu du chef de famille, à laquelle peuvent éventuellement, nous l'avons dit, s'ajouter d'autres apports, il peut rester, au niveau de chaque membre, des revenus générant une épargne. Si l'on ne peut parler de l'épargne d'un ménage ou si celle-ci apparaît quasi inexistante, cela ne signifie pas pour autant que le mari, la ou les épouses ou d'autres personnes ne constituent pas une épargne personnelle. Il est intéressant de noter, notre expérience nous l'a prouvé, que généralement l'existence de cette épargne sera cachée aux autres membres de la famille pour échapper à certaines obligations.

La prise en compte de ces différents facteurs nous a donc convaincu qu'au Sénégal l'épargne, notamment au sein des AREC, devait être analysée comme

le résultat de comportements individuels nous amenant à considérer l'individu comme unité de comportement pertinente.

Outre le fait que l'adhésion à une tontine est toujours un acte individuel, l'analyse de la littérature n'a fait que renforcer notre conviction, l'option retenue ayant par ailleurs reçu l'approbation de la totalité des interlocuteurs sénégalais que nous avons consultés afin de conforter notre point de vue. Aussi nous sommes-nous orientés vers l'élaboration d'un premier questionnaire, dit « questionnaire-participants », destiné à prendre en compte les comportements et les motivations de l'adhérent « de base » à une tontine.

Mais le fait de considérer l'épargne comme le résultat de comportements individuels ne doit pas faire perdre de vue que sa capitalisation, dans l'AREC, est collective. L'analyse des comportements individuels nécessite donc d'être complétée par l'analyse de l'AREC en tant que groupe d'individus.

L'AREC comme domaine d'expression de comportements individuels d'épargne

L'examen de la littérature montre que si la tontine en tant que groupe a peu retenu l'attention des économistes, elle a, par contre, polarisé celle des sociologues. La tontine touchant à la fois le domaine économique (et financier) et le domaine psycho-sociologique, la tendance naturelle des économistes est de privilégier le premier, tandis que celle des sociologues est de valoriser le second. En l'espèce, Guy Bédard et Yves Gueymard écrivent à propos de l'AREC : « (...) l'élément socio-psychologique de défense et d'affermissement du groupe paraît prépondérant »⁽⁷⁾.

A l'inverse, de nombreuses analyses économiques, axées sur la satisfaction des besoins d'épargne et de crédit, négligent généralement l'influence, sur leurs performances en la matière, des règles que les AREC édictent, des normes qu'elles se fixent, des moyens propres qu'elles se donnent afin d'en assurer le respect⁽⁸⁾.

Ces règles, normes et moyens ne peuvent néanmoins se comprendre qu'en tenant compte de la conjonction, au sein de la tontine, de différents ordres de besoins économiques, mais aussi psycho-sociologiques. Le système rotatif

(7) G. Bédard, Y. Gueymard, « De rétrospectives en prospectives », *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement*, n° 65, *op. cit.*, page 225.

(8) C'est notamment le cas chez J.U. Holst pour lequel les considérations psycho-sociologiques et le rôle des structures de l'AREC sur son efficacité économique apparaissent relativement accessoires (« Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne », in D. Kessler et P.A. Ullmo, *Epargne et Développement*, Economica, Paris, 1985, pp. 131-132)

des cotisations est un bon exemple de cette conjonction : le fait que chaque membre en bénéficie à son tour a pour contrepartie le fait que la survie du groupe dépend, en dernier ressort, du respect de ses engagements par chaque adhérent, c'est-à-dire de la responsabilisation et de la solidarisation de chacun envers tous.

En d'autres termes, il ne semble guère réaliste d'écarter d'une analyse de l'efficacité économique de l'AREC l'ensemble des facteurs qui assurent sa cohésion et, parallèlement, l'ensemble de ceux qui tendent à sa dissociation, ces derniers étant générateurs de difficultés dont les modes de résolution doivent également être pris en compte.

Or, nombre de ces facteurs échappent à une perspective purement économique.

L'AREC apparaît donc comme un groupe ayant une existence, une consistance et une structure spécifique, dont la connaissance est, sans doute, aussi nécessaire que celle des comportements individuels. Dans cette perspective, les travaux des économistes comme ceux des sociologues montrent les avantages qui pourraient découler d'une approche pluridisciplinaire de la tontine, approche dans laquelle un domaine scientifique comme la psychologie des organisations, en particulier la dynamique de groupes, jouerait, semble-t-il, un rôle essentiel.

D'un point de vue pratique, le choix que nous avons fait d'analyser l'AREC comme un tout s'est traduit par la mise au point d'un second questionnaire, dit « questionnaire général » et réservé aux gestionnaires de tontines, destiné à prendre en compte celles-ci comme groupes d'individus cherchant à satisfaire, grâce à la puissance collective, des intérêts et attentes personnels, ces groupes développant de ce fait des mécanismes propres et des caractéristiques particulières⁽⁹⁾.

Le placement des questionnaires

C'est certainement un lieu commun de rappeler que la qualité et la validité des résultats d'une enquête par questionnaires dépendent de la représentativité de l'échantillon par rapport à l'univers de l'enquête, c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des unités statistiques concernées par les objectifs de celle-ci.

(9) Une méthode identique a été utilisée par A. Osuntogun et R. Adeyemo dans leur étude des AREC au Nigéria, *art. cit.*, page 250.

Les objectifs assignés à l'étude des AREC au Sénégal déterminaient deux univers différents, deux populations distinctes :

- d'une part, la population des participants;
- d'autre part, la population des groupements tontiniers.

Poser le problème de la représentativité des échantillons à constituer pose donc le problème du dénombrement de ces deux populations, de même que celui de la détermination de leurs caractéristiques objectives. Or, aucune de ces deux populations n'est actuellement connue au Sénégal.

Dans ces conditions, la construction d'échantillons probabilistes, qui nécessite l'usage de bases de sondage actuellement inexistantes, devait donc être exclue.

Les solutions possibles ne résidaient, en fait, que dans le choix entre des recensements ou la construction d'échantillons non probabilistes, en remarquant cependant que ces solutions ne pouvaient guère ne concerner que les seuls participants, puisque, comme nous l'avons déjà signalé, les tontines n'ont pas de consistance matérielle qui permette un repérage précis.

Des deux solutions apparemment possibles en ce qui concerne les participants, la première (recensement) a été écartée non seulement pour d'évidents problèmes de moyens matériels et financiers, mais également pour des raisons liées aux conditions effectives dans lesquelles les questionnaires peuvent être placés et sur lesquelles nous reviendrons.

Quant à l'élaboration d'échantillons non probabilistes, deux méthodes ont successivement été envisagées :

- l'échantillonnage par quotas : cette méthode de bon sens nécessitait non seulement de disposer d'enquêteurs dans toutes les régions du Sénégal, mais aussi de disposer de statistiques à jour sur l'ensemble de la population sénégalaise, au minimum sur celle de Dakar, ce qui n'était pas le cas;

- l'échantillonnage au « semi-hasard », qui a été envisagé en dernier ressort, pouvait paraître, finalement, la solution la plus rigoureuse et la plus facile à mettre en œuvre. La méthode a donc été tentée au cours d'un test portant sur 50 questionnaires élaborés pour la circonstance. Les résultats obtenus n'ont cependant pas été à la hauteur de cette apparente rigueur méthodologique puisque le nombre d'interviews recueillies à l'issue de cette tentative s'est révélé très faible en raison d'un très grand nombre de refus de réponse.

La cause principale de cet échec, qui nous a conduits à ne pas poursuivre plus avant cette expérience, doit sans doute là encore être attribuée aux possibilités réelles de placement de questionnaires d'enquête relatifs à l'appartenance des individus aux circuits financiers informels.

En effet, d'une façon générale, les Sénégalais n'aiment pas parler de leurs problèmes d'argent. A cela s'ajoute une réelle volonté de maintenir secrète, vis-à-vis de l'entourage, la constitution d'une épargne, donc de maintenir secrète leur éventuelle participation à une tontine et donc de cacher l'existence du groupement lui-même. A ces raisons objectives s'ajoutent vraisemblablement divers préjugés⁽¹⁰⁾.

De ces remarques découle à nouveau le problème plus général de l'adaptation aux pays en développement des techniques d'enquête utilisées dans les pays développés lorsqu'il s'agit d'étudier un phénomène aussi spécifique que celui de la tontine. Si ces techniques sont utilisables, sous réserve d'aménagements, pour les activités informelles de production, de commercialisation et de prestation de service, nous doutons pour notre part qu'il soit possible de les adapter aux activités financières informelles. En ce domaine, s'agissant d'enquêtes par questionnaires et quelle que soit la méthode d'investigation envisagée, nous sommes convaincu de leur inefficacité dès lors que l'enquêteur est, pour la personne interrogée, un parfait inconnu. Dans ce cas, notre expérience nous a montré qu'il fallait s'attendre à un refus de réponse ou, dans le meilleur des cas, à des réponses dont la sincérité pouvait être mise en doute.

Au contraire, il apparaît possible de collecter des informations aussi bien sur les participants que sur les tontines elles-mêmes en utilisant comme enquêteurs des personnes qui possèdent des relations personnelles avec les individus interrogés.

Ce faisant, cependant, les échantillons obtenus ne peuvent, en aucun cas, être supposés représentatifs, ce qui pose, en définitive, la question de l'utilité d'une telle enquête par questionnaires.

Pour notre part, nous avons estimé que l'obtention de résultats posant des problèmes de validité et de confiance était, en tout état de cause, préférable à l'absence totale d'informations. Nous avons également pensé que l'incertitude au niveau des résultats recueillis pouvait être réduite en constituant des échantillons aussi larges que possible, ces résultats pouvant, d'une part, être comparés à d'autres obtenus par ailleurs et, d'autre part, être confirmés ou infirmés par des analyses à entreprendre ultérieurement.

En définitive, l'obtention du plus grand nombre possible de questionnaires des deux types retenus a été fixée comme seul objectif global au niveau de

(10) A. Gaye, commentaire de « L'épargne ignorée et négligée. Les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal » par M. Dromain et N. Tramont, *Annales 1986/87 du Laboratoire de Gestion et Cultures Africaines*, I.A.E. de Nice, décembre 1987, page 47.

la réalisation pratique de l'enquête, cet objectif étant conditionné par le mode d'administration des questionnaires puisqu'il nous fallait disposer d'enquêteurs ayant des relations personnelles avec des participants et/ou des gestionnaires de tontines.

En postulant que le phénomène « tontine » est, au Sénégal, très répandu, nous en avons logiquement déduit que l'ensemble des étudiants de notre établissement constituait une réserve potentielle d'enquêteurs. De nombreux étudiants volontaires de l'Ecole nationale supérieure universitaire de technologie de Dakar ont donc été nos premiers enquêteurs. Mais les connaissances de chacun étant forcément limitées, nous avons demandé et obtenu du ministère de l'Education nationale l'autorisation d'utiliser comme enquêteurs des élèves volontaires des classes de première et de terminale des lycées du Sénégal. L'accord du ministère nous a permis d'élargir l'enquête non seulement à Dakar mais aussi et surtout au niveau des capitales régionales.

Si la procédure utilisée a permis de lever la difficulté liée à la nécessité de baser l'enquête sur des contacts personnels et a étendu notre champ d'action, elle a aussi permis de résoudre le problème relatif à l'obligation de traduire les questionnaires, rédigés en français, dans les différentes langues nationales. Cependant, les enquêteurs ont dû surmonter de nombreux obstacles, notamment celui lié à l'usage traditionnel qui veut que les cadets ne parlent pas de problèmes d'argent avec leurs aînés.

Les résultats obtenus quant au nombre de questionnaires qui nous ont été retournés montrent que les difficultés évoquées n'étaient pas insurmontables. Ils soulignent également l'indéniable intérêt qu'a suscité l'enquête au niveau des différents acteurs qui y ont été impliqués, tout en confirmant l'hypothèse qui avait été émise au départ quant à l'étendue du phénomène « tontine ».

Ces remarques expliquent un taux de retour de l'ordre de 40 % pour le questionnaire réservé aux participants (884 questionnaires placés pour 2 000 distribués) et de 47 % en ce qui concerne le questionnaire général réservé aux gestionnaires (237 questionnaires placés pour 500 distribués). Ces taux ont, de beaucoup, dépassé nos espérances les plus optimistes.

Mais ces résultats ne doivent néanmoins pas faire perdre de vue le caractère particulièrement empirique de la méthode. Dans ces conditions, il n'est pas douteux qu'un certain nombre de biais peuvent être mis en évidence.

Parmi les risques de déformations encourus par l'enquête, nous pouvons citer, à titre d'exemples :

— le fait que les sujets, qui ont participé à l'enquête, ont été vraisemblablement choisis sur la base du volontariat introduit certainement un biais

favorable dans leurs réponses (par exemple, parce qu'ils tirent un avantage de leur participation)⁽¹¹⁾;

— seuls des participants effectifs au moment de l'enquête ont été interrogés; là encore, un biais favorable en faveur des tontines a donc pu être introduit⁽¹²⁾;

— il eût été souhaitable que l'enquête se déroulât sur une période relativement courte. Compte tenu des délais d'acheminement et de retour des questionnaires, la durée de l'enquête a été de six mois (décembre 1985 à fin mai 1986). Dans ces conditions, il n'est pas certain que toutes les tontines visitées aient fonctionné simultanément, ni que la situation des personnes interrogées soit restée la même, ce qui pose problème lorsqu'il s'agit d'évaluer les sommes en jeu;

— le statut social des enquêteurs a certainement introduit une distorsion importante au niveau des échantillons obtenus. De par leur situation (étudiants et élèves), les enquêteurs appartenaient à une couche relativement privilégiée de la population sénégalaise et il était prévisible qu'ils interrogeraient des personnes ayant sensiblement le même statut socio-économique. Le dépouillement des observations a largement confirmé cette prévision.

Malgré ces nombreux biais, nous restons convaincu que l'étude entreprise sur les AREC au Sénégal reste, en dépit de ses limites, globalement positive, tant au niveau de son opportunité puisqu'elle est la première du genre dans ce pays, qu'au niveau de sa dimension qui doit être comparée à celle d'études similaires⁽¹³⁾.

Présentation des échantillons obtenus

Les échantillons présentés dans ce paragraphe, de même que les résultats qui en sont issus et qui feront l'objet de la partie suivante, ont été obtenus par dépouillement manuel de 677 questionnaires réservés aux participants et de 199 questionnaires généraux administrés aux gestionnaires de tontines ou aux personnes en remplissant les fonctions. Ces questionnaires ont été retenus après sélection parmi l'ensemble de ceux qui nous ont été retournés.

(11) B. Tidjani, commentaire de « L'épargne ignorée et négligée » par M. Dromain et N. Tramont, *op. cit.*, page 64.

(12) B. Tidjani, *art. cit.*, page 64.

(13) A titre de comparaison, l'étude de A. Osuntogun et R. Adeyemo a porté sur 216 participants et 59 tontines, *art. cit.*, page 250; celle de G.-C. Coulibaly, A. Laffitte et P. Ngoma a concerné 17 tontines regroupant 1 165 participants, *art. cit.*, page 64.

L'ensemble de ces questionnaires ne concerne, tant du point de vue des participants que de celui des groupes, que des AREC strictement monétaires dont le montant de la cotisation, de même que les fréquences de versement et de « levée » des fonds sont aisément identifiables.

Echantillon des participants

Tableau I. Répartition des 677 participants par localisation et par sexe.

Zones géographiques	Sexe		Hommes		Femmes		Totaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région de Dakar	211	31,17	297	43,87	508	75,04		
Autres régions	65	9,60	104	15,36	169	24,96		
Totaux	276	40,77	401	59,23	677	100		

La région de Dakar considérée ici correspond à la totalité de la presqu'île du Cap-Vert et englobe non seulement la ville de Dakar, mais aussi les communes périphériques (Ouakam, Yoff, Grand Yoff, Pikine, Guédiawaye), y compris celles de Rufisque et de Bargny. La catégorie « autres régions » regroupe toutes les unités qui ont été enquêtées hors de la zone précédente.

Du point de vue spatial, la représentativité de l'échantillon des participants semble faible. Il faut cependant noter que l'enquête n'a guère porté que sur la seule population urbanisée dans la mesure où, même en province, elle a été essentiellement menée dans les villes. En tenant compte de la seule population urbanisée, la représentativité de l'échantillon paraît meilleure puisque, selon le ministère sénégalais de l'Urbanisme, cette population se répartissait, en 1985, pour 65,73 % dans la région de Dakar et pour 34,27 % dans les villes des autres régions⁽¹⁴⁾. Néanmoins, la région de Dakar apparaît sur-représentée dans l'échantillon.

Des remarques similaires peuvent être faites quant à la représentativité de l'échantillon du point de vue de la répartition par sexe. Les sources précédentes évaluaient en effet à 50,37 % le pourcentage de l'effectif féminin par rapport à une population totale estimée à 6 478 000 personnes en 1985.

Mais en ce qui concerne la répartition par sexe, la représentativité de l'échantillon doit, de notre point de vue, être plutôt appréciée par rapport à

(14) Ministère sénégalais de l'Urbanisme, *art. cit.*, pp. 4-5.

la seule population des participants aux AREC. Cette impression est confirmée par l'étude de Michèle Odeye sur le phénomène associatif en villes africaines ayant pour cadre Dakar et Brazzaville. L'auteur montre que, dans les deux cas, le nombre de femmes associées est toujours supérieur au nombre d'hommes associés, en particulier dans les associations à finalité économique comme les tontines⁽¹⁵⁾.

● *Répartition de l'échantillon selon l'âge*

Les participants se recrutent dans les classes d'âge au-dessus de 18 ans. Malgré deux exceptions relevées à Ziguinchor en Casamance, nous considérons l'âge de 18 ans comme un seuil pour l'adhésion à une tontine monétaire, bien que l'existence de tontines d'enfants ou d'adolescents, engageant quelques dizaines de francs, nous soit connue et ait été signalée par ailleurs⁽¹⁶⁾. Pour nos assistants africains, ce seuil correspondrait à l'existence d'un « statut économique » reconnu à partir du moment où un individu possède un revenu personnel librement géré, quelle que soit son origine.

Si l'âge moyen de l'ensemble des participants s'établit à environ 34 ans (sans différence régionale ou sexuelle), l'analyse de la valeur des différents déciles montre que 50 % des participants ont en fait moins de 32 ans tandis que 80 % d'entre eux ont moins de 40 ans. Au-delà de 40 ans, les effectifs par classe d'âge décroissent rapidement. Il semble donc possible de conclure qu'au Sénégal la participation aux tontines concerne principalement des personnes relativement jeunes.

● *Analyse de l'emploi des personnes interrogées*

Le *Tableau II* traduit nettement l'existence d'un biais important, lié à la méthode d'investigation, privilégiant les emplois de type « moderne ».

Dans l'échantillon en effet, 426 personnes, soient 62,92 %, disposent d'un emploi de ce type. Cette proportion est à mettre en relation avec le nombre total d'emplois « modernes » qui, selon des sources du ministère de l'Emploi et de la Fonction publique, citées par Marcel Choquet⁽¹⁷⁾, était égal à 149 937 en 1986; rapporté à la population active urbaine de 1985, dernière estimation

(15) M. Odeye, « Le phénomène associatif en villes africaines (Dakar-Brazzaville) »; *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement*, n° 66, octobre-décembre 1983, page 42.

(16) C. Dupuy et J.M. Servet, « Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais », *Economie et Humanisme*, n° 294, mars-avril 1987, page 47.

(17) M. Choquet, *Formation technique supérieure en Afrique de l'Ouest francophone (tendances d'évolution et perspectives) : le cas du Sénégal et de l'Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie de Dakar*, ENSUT de Dakar, 1987, ronéo, pp. 81-83.

Tableau II. Répartition des 677 participants par emploi occupé.

	Série des 677 participants : Analyse de l'emploi	Emplois modernes						Emplois informels		Sans emploi		Totaux	
		Permanents		Non permanents		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
		Nombre	%	Nombre	%								
HOMMES	Région de Dakar	183	86,73	2	0,95	7	3,32	19	9,00	211	100		
	Autres régions	50	83,98	1	1,54	8	12,31	6	2,17	65	100		
	Ensemble des hommes	233	84,42	3	1,09	15	5,43	25	9,06	276	100		
FEMMES	Région de Dakar	153	51,51	7	2,36	58	19,53	79	26,60	297	100		
	Autres régions	26	25,00	4	3,85	34	32,69	40	38,46	104	100		
	Ensemble des femmes	179	44,64	11	2,74	92	22,94	119	29,68	401	100		
Région de Dakar (H + F)		336	66,14	9	1,77	65	12,80	98	19,29	508	100		
Autres régions (H + F)		76	44,97	5	2,96	42	24,85	46	27,22	169	100		
Echantillon total		412	60,85	14	2,07	107	15,81	144	21,27	677	100		

connue, soient 618 000 personnes, ce nombre n'en représenterait que 24,26 %. Compte tenu d'un taux de chômage urbain de l'ordre de 20 %, taux que Marcel Choquet tient pour sous-évalué, il faut supposer que le secteur informel fournit un emploi à plus de 50 % de la population active urbaine du Sénégal. Cette constatation rejoint celle de Meine Peter Van Dijk pour lequel 50 % de la population active de Dakar gagnait sa vie dans le secteur informel en 1977⁽¹⁸⁾, ce secteur pouvant en outre être encore plus important du point de vue de l'emploi dans les centres urbains situés hors du Cap-Vert et atteindre, selon S. Devoize, 80 % de l'emploi total dans une ville comme Kaolack⁽¹⁹⁾.

Il est certain que les résultats présentés dans le *Tableau II* sont loin d'être représentatifs de cette réalité. Par ailleurs, ils masquent d'importantes disparités régionales et sexuelles, notamment au niveau du taux d'occupation respectif des hommes et des femmes, au niveau des personnes non actives, au niveau de la répartition régionale et par sexe des emplois liés au secteur informel.

Enfin, l'examen des catégories socioprofessionnelles confirme, en le précisant, l'existence du biais mis en évidence dans le *Tableau II*. La sur-représentation des emplois de type « moderne » s'explique principalement par le nombre important d'employés de bureau (d'entreprises et d'administration) et de membres de l'Education nationale.

● *Analyse des revenus individuels*

L'analyse des revenus individuels est particulièrement déterminante dans la mesure où il semble logique de penser que la participation à une tontine est liée à l'existence de revenus personnels.

Parmi les 677 participants, 638 ont déclaré leur revenu. L'examen de ces 638 revenus mensuels, lesquels englobent les possibles revenus supplémentaires des actifs et les éventuels revenus des inactifs, permet d'estimer le revenu moyen de l'échantillon à 85 047 F CFA. Le calcul des différents déciles montre que 370 personnes, soit 58 %, possèdent un revenu inférieur à cette moyenne, tandis que 319 unités (50 %) ont un revenu inférieur au revenu médian de 74 414 F CFA.

La sur-représentation de l'emploi « moderne » fait que ces résultats sont sans doute surévalués par rapport à la réalité. Mais ils confirment, semble-t-il,

(18) M.P. Van Dijk, *Le secteur informel de Dakar*, L'Harmattan, Paris, 1986, page 12.

(19) S. Devoize, « Des économies dualistes : le secteur informel », *Projet*, n° 162, février 1982, in F. Gagey, *Comprendre l'économie africaine*, L'Harmattan, Paris, 1985, page 312.

l'indéniable succès des AREC chez les détenteurs de revenus moyens ou faibles et contredisent l'opinion de Bassirou Tidjani pour lequel les tontines « (...) sont l'affaire des classes moyennes » et « (...) n'incluent pas les couches sociales les plus riches, car elles n'en ont pas besoin, et les couches sociales les plus pauvres, car elles n'ont peut-être pas les moyens d'y participer »⁽²⁰⁾.

Mais, là encore, les résultats bruts masquent d'importantes disparités régionales et sexuelles : globalement, la moyenne des revenus à Dakar (92 604 F CFA) est supérieure à celle des autres régions (62 089 F CFA). Cette supériorité des revenus dakarois est nette aussi bien chez les hommes (Dakar : 116 143 F CFA; province : 96 094 F CFA) que chez les femmes (Dakar : 74 296 F CFA; province : 38 936 F CFA). Par ailleurs, le revenu moyen des hommes (111 460 F CFA) est très largement supérieur à celui des femmes (65 165 F CFA).

L'analyse détaillée des revenus montre également qu'une majorité d'inactifs (57 %) dispose néanmoins de revenus qui sont, pour l'essentiel, des revenus de transfert. Il n'en reste pas moins que 52 participants sur les 638 qui ont déclaré leurs ressources, ne sont titulaires d'aucun revenu apparent.

• *Quelques autres caractéristiques des participants*

On relève, sur l'ensemble de l'échantillon des participants, un pourcentage d'illettrés de 22,9 %. Ce pourcentage est à mettre en relation avec une proportion d'illettrés estimée à 70 % au niveau national. Le pourcentage moyen de personnes illettrés relevé chez les adhérents recouvre, ici encore, d'importantes disparités puisque le pourcentage de femmes illettrées est nettement supérieur à la moyenne, la différence étant particulièrement sensible chez les femmes des régions. La même disparité existe également, à un degré moindre cependant, au niveau des hommes.

Les participants ont également été interrogés du point de vue de leur appartenance à la religion musulmane qui peut constituer une motivation d'adhésion à un système informel d'épargne en raison des préceptes régissant l'intérêt. On relève ainsi une proportion de 89,22 % de participants musulmans; ce pourcentage est significatif par rapport à la moyenne nationale (90 %).

Enfin, l'analyse de la durée de l'engagement des participants dans les tontines montre qu'en moyenne les personnes interrogées adhèrent aux tontines depuis 5 ans environ, les femmes adhérant généralement depuis plus longtemps que les hommes, ce aussi bien à Dakar que dans les autres régions.

(20) B. Tidjani, *art. cit.*, page 66.

Globalement, l'engagement des participants de la région de Dakar apparaît cependant plus ancien que celui des participants des autres régions. Au total, il semblerait que, pour une majorité de personnes, la participation à une tontine est une activité relativement récente, confirmant le caractère nouveau du développement des tontines au Sénégal, même si l'existence du phénomène lui-même ne l'est pas.

Echantillon des 199 tontines étudiées

Tableau III. Répartition géographique des 199 tontines.

Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
126	63,32	73	36,68	199	100

Parmi les 199 groupes constituant l'échantillon, 153 possèdent une sorte de « siège social ». L'existence d'un « siège social » est plutôt un phénomène dakarois puisque 84,13 % des tontines de la région de Dakar possèdent un « siège social » contre 64,38 % seulement en province.

La nature des sièges sociaux est également différente entre Dakar et les autres régions dans lesquelles l'essentiel des « sièges sociaux » est constitué d'habitations privées (76,60 %) alors que les « sièges sociaux » à Dakar sont constitués pour près de 52 % d'habitations privées et pour 48 % de lieux de travail.

Enfin, on remarque que 173 tontines sur 199 ne possèdent pas de statuts écrits, le pourcentage étant légèrement plus faible à Dakar qu'en province. L'existence de statuts écrits dans 26 tontines ne signifie pas pour autant que celles-ci sont déclarées comme associations et dans l'ensemble de l'échantillon, on ne relève pas plus de 10 groupes réellement déclarés.

Quelques résultats...

Nous présenterons, dans cette deuxième partie, quelques résultats acquis dans le cadre de notre recherche en mettant l'accent sur les motivations des participants, sur leur comportement d'épargne et sur l'usage des fonds qu'ils obtiennent par le biais de leur participation. Nous examinerons ensuite quelques caractéristiques des tontines observées au regard des caractéristiques habituelles.

Les participants : motivations, comportement d'épargne et usage des fonds recueillis

Les motivations des participants

La majorité des participants ont une préférence marquée pour la tontine puisque 548 d'entre eux (81 %) préfère ce système à la banque ou à la Caisse d'Epargne. Cette préférence n'est pas exclusive de relations avec les circuits financiers formels : 321 participants seulement (47 %) n'ont aucune relation avec ces circuits.

Les raisons évoquées par les personnes interrogées pour expliquer cette préférence peuvent être regroupées en trois catégories.

L'exclusion d'une grande majorité de la population des circuits financiers classiques

Il faut sans doute voir dans cette exclusion l'une des explications majeures de l'existence des circuits financiers informels. On souligne généralement le manque d'intérêt des institutions financières pour les petites unités économiques (ménages à faibles revenus ou petites entreprises). Diverses raisons sont évoquées pour expliquer cette attitude : les préjugés (les ménages à faibles revenus sont incapables d'épargner), le coût moyen élevé des petites transactions, les risques encourus en matière de crédit. On y ajoute également le faible développement des réseaux d'intermédiation financière, en milieu rural surtout, mais également en milieu urbain, la gamme restreinte des services proposés dont la qualité ne correspond ni aux besoins des individus en matière d'épargne et de crédit, ni aux mentalités les plus répandues (notamment au niveau des procédures). Au total, les circuits institutionnels ne considèrent pas les titulaires de petits revenus comme des clients potentiellement intéressants, bien que ceux-ci expriment manifestement une véritable volonté d'épargne et des besoins de crédit considérables, volonté et besoins qui trouvent un exutoire dans les circuits informels, en particulier dans les AREC

Les participants ressentent parfaitement cette exclusion et en donnent des raisons proches de celles évoquées par la littérature. Les principales sont les suivantes :

- la faiblesse des revenus : les participants estiment, à juste titre, que les institutions financières sont réservées aux détenteurs de hauts revenus. Le dépôt préalable à l'ouverture d'un compte est jugé excessif. Même s'ils sont clients d'institutions les participants pensent que le niveau de leurs revenus les écarte du crédit classique. A l'inverse, 79,6 % d'entre eux jugent que la

Tableau IV. Préférence de 677 participants pour les tontines ou les institutions.

	La tontine		La banque		La Caisse d'Epargne		Totaux		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
HOMMES	« Préférez-vous la tontine, la banque ou la Caisse d'Epargne ? »								
	Région de Dakar (211)	164	77,73	31	14,69	16	7,58	211	100
	Autres régions (65)	50	76,92	7	10,77	8	12,31	65	100
FEMMES	Ensemble des hommes (276)	214	77,53	38	13,77	24	8,70	276	100
	Région de Dakar (297)	248	83,50	31	10,44	18	6,06	297	100
	Autres régions (104)	86	82,69	12	11,54	6	5,77	104	100
Echantillon total (677)	Ensemble des femmes (401)	334	83,29	43	10,72	24	5,99	401	100
	Région de Dakar (H + F) (508)	412	81,10	62	12,20	34	6,70	508	100
	Autres régions (H + F) (169)	136	80,48	19	11,24	14	8,28	169	100
		548	80,95	81	11,96	48	7,09	677	100

tontine permet de faire du crédit sans intérêt et 66,7 % qu'elle permet d'obtenir des sommes qu'il serait impossible d'obtenir à la banque en raison de la faiblesse des revenus;

- les circuits financiers classiques ne permettent pas d'épargner de petites sommes;
- le réseau financier institutionnel n'est pas suffisamment développé pour éviter de longs déplacements et sa « productivité » impose des pertes de temps considérables. Par ailleurs, les formalités et les procédures sont souvent incompréhensibles pour des personnes sans connaissances financières, parfois même illettrées;
- la froideur de l'accueil rebute de nombreuses personnes qui sont, au contraire, à la recherche d'un interlocuteur attentif, d'un contact personnalisé et qui accordent une grande importance aux relations sociales;
- le manque de confiance dans les institutions formelles manifesté par les participants qui, généralement, considèrent la tontine comme plus sûre.

Des motivations d'ordre psycho-sociologique

L'AREC, tout en palliant les insuffisances du secteur financier « moderne », renferme également un fort contenu psychosociologique et culturel qui la rattache à la société traditionnelle. Comme il est souvent suggéré, on peut en effet y voir une transposition, en économie monétaire, de solidarités traditionnelles, ce qui explique l'importance qu'attachent les participants aux relations sociales à côté des motivations purement financières.

● L'influence de l'Islam : les personnes de confession musulmane, majoritaires au Sénégal, peuvent voir dans les systèmes rémunérant l'épargne une atteinte aux préceptes de l'Islam prohibant l'intérêt. Bien que les résultats de l'enquête ne montrent pas une hostilité des participants musulmans vis-à-vis de l'intérêt, on peut cependant penser que certains musulmans orthodoxes se tournent, en priorité, vers des instruments d'épargne et de crédit conformes aux principes de l'Islam, comme la tontine sénégalaise qui ne fait jamais intervenir l'intérêt. D'un autre côté, le financement du pèlerinage aux lieux saints de l'Islam constitue une puissante motivation d'épargne, bien qu'elle n'apparaisse que marginale dans notre étude.

● L'importance des relations sociales au sein des AREC, très largement soulignée par la littérature : l'existence encore significative de groupements de parenté et de groupements de ressortissants (21 % chez les participants, mais près de 33 % dans la série des 199 tontines) tend à la confirmer. Les opinions des participants vont dans le même sens puisque 86,4 % d'entre eux estiment que la tontine renforce l'entraide entre ses membres, tandis que 67,7 % pensent qu'elle est conforme aux valeurs traditionnelles sénégalaises.

L'analyse détaillée des résultats, de même que la nature et le fonctionnement des AREC au Sénégal, amènent cependant à nuancer fortement ces appréciations. En effet, si la tontine était véritablement un reflet des solidarités traditionnelles et des relations sociales qui en résultent, il devrait être possible de mettre en évidence un nombre conséquent de tontines à buts prédéterminés de types « mutualistes », ce qui n'est pas le cas. De même, des préoccupations d'entraide devraient se traduire par un mode d'attribution des fonds à partir de l'expression des besoins des membres. Or, seules 29 tontines sur 199 (14,6 %) utilisent ce mode d'attribution des fonds. L'expression de la solidarité devrait également se traduire par la tenue de réunions régulières; là encore, dans 100 tontines sur 199, les participants ne se réunissent jamais et se rencontrent de façon irrégulière dans 48 autres.

Il faut donc en conclure que si les solidarités et les relations sociales jouent manifestement un rôle dans les motivations des participants, ce rôle n'est en aucun cas prépondérant. Cet effacement doit sans doute être attribué à la montée de l'individualisme liée à l'extension du mode de vie moderne, notamment en milieu urbain.

La recherche d'un système d'épargne forcée

Il s'agit là de l'une des caractéristiques les plus remarquables de la tontine puisque l'aspect « épargne forcée » représente, à lui seul, 35,60 % des réponses qui ont été apportées par les participants pour justifier leur préférence pour la tontine. L'importance de cette caractéristique ne constitue pas cependant une véritable surprise dans la mesure où elle est évoquée par un certain nombre d'auteurs, notamment par F.J.A. Bouman⁽²¹⁾. Il reste néanmoins à l'expliquer.

L'observateur attentif de la société sénégalaise remarque rapidement que les revenus des individus, et par voie de conséquence leur épargne, sont constamment soumis aux aléas et vicissitudes engendrés par les impératifs de fonctionnement de la famille « élargie ». Le titulaire de revenus, même faibles, est sollicité en permanence par les membres de sa famille moins favorisés. Le contexte psychosociologique dominant, le système d'obligations relevant des règles traditionnelles de solidarité, font que le détenteur d'argent ne peut refuser son aide à celui des membres de sa famille qui la sollicite.

(21) F.J.A. Bouman, « Indegenous savings and Credit Societies in the Third World : A message », *Savings and Development*, vol. I, n° 4, Finafrica-Cariplo, Milan, 1977, pp. 184, 186, 192, 194; F.J.A. Bouman, « The Rosca : Financial Technology of an Informal Savings and Credit Institution in Developing Economies », *Savings and Development*, vol. III, n° 4, Finafrica-Cariplo, Milan, 1979, page 260.

Si on ajoute à ces considérations le caractère dépensier du sénégalais moyen, caractère qu'il reconnaît d'ailleurs bien volontiers, on conçoit aisément que l'environnement psycho-socio-économique soit apparemment peu favorable à l'épargne.

Pendant, les pressions de cet environnement peuvent être contournées par l'adhésion à une tontine, laquelle engendre des obligations admises par tous et dont le respect relève de l'honneur du participant. Celui-ci peut, dès lors, mobiliser une épargne sans enfreindre les règles relevant des solidarités traditionnelles, tout en contrecarrant sa propre propension à dépenser.

Le comportement d'épargne des participants

L'approche chiffrée du comportement d'épargne a été effectuée par l'évaluation des montants investis par les participants et par un rapprochement de ces montants avec les revenus, afin de tenter de déterminer le niveau de l'épargne par tête. Mais pour ce faire il est nécessaire de prendre en compte toutes les participations d'un individu, celui-ci pouvant adhérer à plus d'une tontine.

● *Le nombre de tontines auxquelles adhère un participant*

Le *Tableau V* présente les résultats obtenus à la question : « A combien de tontines participez-vous au total ? ». 256 participants sur 677 (37,82 %) adhèrent à plus d'une tontine. En moyenne, un participant adhère à 1,6 tontines. Les femmes ont tendance à participer à plus de tontines que les hommes puisque, en moyenne, une femme adhère à 1,75 groupements tandis qu'un homme ne participe qu'à 1,38 groupements. Le nombre de participations multiples est cependant plus élevé à Dakar que dans les provinces, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

● *Evaluation de l'épargne par tête mobilisée dans les AREC*

Diverses méthodes sont envisageables pour évaluer l'épargne par tête mobilisée dans les tontines. La plus évidente consiste à évaluer les montants moyens investis et à les rapporter aux revenus moyens correspondants. Une telle analyse doit néanmoins tenir compte des participations multiples et du fait que toutes les tontines considérées n'ont pas le même rythme de versement des contributions. Il convient donc d'homogénéiser ces rythmes, ce qui a été fait en ramenant au mois toutes les participations dont le rythme de versement n'était pas mensuel.

La participation mensuelle moyenne de l'ensemble de l'échantillon s'établit à 18 907 F CFA, représentant 22,2 % du revenu moyen ; ce résultat masque

Tableau V. « A combien de tontines participez-vous ? ». Série de 677 participants.

	Une tontine		Deux tontines		Trois tontines		Quatre tontines		Cinq tontines		Six tontines		Totaux			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
HOMMES	Région de Dakar (211)		150	71,08	37	17,54	22	10,43	2	0,95					211	100
	Autres régions (65)		51	78,46	10	15,38	3	4,62	1	1,54					65	100
	Ensemble (hommes) (276)		201	72,82	47	17,03	25	9,06	3	1,09					276	100
FEMMES	Région de Dakar (297)		156	52,53	76	25,59	41	13,80	17	5,72	4	1,35	3	1,01	297	100
	Autres régions (104)		64	61,54	23	22,12	13	12,50	3	2,88	1	0,96			104	100
	Ensemble (femmes) (401)		220	54,85	99	24,69	54	13,47	20	4,99	5	1,25	3	0,75	401	100
Région de Dakar (H + F) (508)		306	60,24	113	22,24	63	12,40	19	3,74	4	0,79	3	0,59	508	100	
Autres régions (H + F) (169)		115	68,04	33	19,53	16	9,47	4	2,37	1	0,59			169	100	
Echantillon total (677)		421	62,18	146	21,57	79	11,67	23	3,40	5	0,74	3	0,44	677	100	

d'importantes disparités. Ainsi, le montant moyen à Dakar s'élève à 20 459 F CFA et correspond à 22 % du revenu moyen dakarois (20 209 F CFA chez les hommes, soient 17,4 % du revenu moyen, 20 637 F CFA chez les femmes, soient 27,78 % du revenu moyen); le montant moyen investi en province n'est que de 14 240 F CFA représentant 22,9 % du revenu moyen provincial (17 708 F CFA chez les hommes, soient 18,43 % de leur revenu moyen, 12 073 F CFA chez les femmes pour 31,01 % du revenu moyen provincial des femmes). En raison de l'extrême dispersion des observations, les écarts-types calculés pour chacune des sous-séries et pour l'échantillon total sont très importants. Il y a donc lieu de prendre ces différents montants et ces pourcentages avec beaucoup de prudence, ceux-ci ayant de fortes chances d'être surévalués.

Pour contourner cette difficulté, une autre méthode peut être mise en œuvre. Il est possible en effet d'évaluer l'épargne globale mensuelle générée par un échantillon de tontines et de la rapporter au nombre de participants concernés pour évaluer l'épargne par tête.

Ce calcul, effectué dans la série des participants pour les seules AREC à rythme de versement mensuel, conduit à une épargne mensuelle globale de 130 178 300 F CFA pour un nombre de participants de 10 010, soit 13 000 F CFA par tête représentant 15,3 % du revenu moyen de l'échantillon des participants. Le calcul permet de retrouver des disparités tout à fait similaires à celles évoquées précédemment mais néglige le fait que plusieurs participants peuvent participer à la même tontine, ce qui est pourtant le cas.

Le même calcul, effectué dans la série des 199 tontines et dans les mêmes conditions, permet d'évaluer l'épargne globale mensuelle à 30 744 900 F CFA pour 2 963 participants, soient 10 376 F CFA par tête représentant 12,2 % du revenu moyen des adhérents. Le calcul met en évidence une très importante disparité entre Dakar et les autres régions, mais il néglige les participations multiples.

Enfin, une autre image du comportement d'épargne des participants peut être donnée par les valeurs modales. La valeur modale de la série des revenus étant de 70 000 F CFA, celle de la série des participations de 10 000 F CFA, la participation la plus courante représenterait 14 % du revenu le plus courant. Rapportée au revenu moyen des adhérents, elle en représente 11,8 %.

Sans avoir les moyens de confirmer plus précisément cette hypothèse, nous sommes d'avis qu'une participation de l'ordre de 10 % du revenu mensuel reflète correctement le comportement d'épargne des participants dans les tontines au Sénégal.

Il y a lieu de signaler, pour conclure sur ce point, qu'il nous a été impossible de mettre en évidence un déterminant significatif du montant de la participation; en particulier, le revenu mensuel d'un adhérent ne semble pas déterminer à lui seul le montant de la somme qu'il investit dans les tontines.

L'usage des fonds recueillis

L'AREC est généralement ressentie par les participants comme un moyen d'obtenir des sommes hors de proportion avec leurs revenus, la réalisation de projets étant souvent liée à l'obtention de revenus exceptionnels. Elle constitue ainsi un instrument de financement de projets dont les coûts dépassent, souvent de loin, les possibilités apparentes de ceux qui les entreprennent.

Malgré un nombre important de questionnaires sans réponse (160), 677 réponses ont été apportées par 517 personnes à la question : « Quelle est l'utilisation effective ou envisagée du lot ? ». Pour les besoins de l'analyse, ces 677 emplois ont été répartis en six catégories, présentées sous une forme résumée dans le *Tableau VI*.

Généralement, les informations disponibles quant à l'affectation des ressources collectées dans les tontines sont très fragmentaires. La perception habituelle qui en est faite dans la littérature est assez souvent négative : les tontines retarderaient la croissance et le développement en détournant l'épargne des ménages vers la consommation privée, souvent à caractère ostentatoire, et vers d'autres usages improductifs. Une telle appréciation est notamment portée par Claude Dupuy et Jean-Michel Servet qui écrivent : « Si l'on dresse le bilan de l'utilisation de cette épargne, il paraît certain qu'au Sénégal une très large fraction de ces fonds sert à acquérir des biens de consommation à usage privé, souvent à caractère ostentatoire et importés des pays capitalistes développés; ces dépenses grèvent plus les balances commerciales qu'elles ne favorisent la production locale »⁽²²⁾.

Bien qu'il ne soit guère possible de présenter ici le détail des réponses concernant l'usage des fonds recueillis, leur examen nous conduit à rejeter l'hypothèse selon laquelle ces fonds seraient essentiellement consacrés à des usages improductifs.

Il est évident qu'un découpage sommaire et trop rapide des résultats du *Tableau VI* entre usages improductifs et usages productifs fait apparaître une

(22) C. Dupuy, J.M. Servet, *art cit.*, page 48

Tableau VI. Utilisation des fonds recueillis.

CATÉGORIES D'EMPLOIS	HOMMES						FEMMES						DAKAR		AUTRES RÉGIONS		ENSEMBLE	
	Dakar		Autres régions		Ensemble des hommes		Dakar		Autres régions		Ensemble des femmes		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%						
(1) Dépenses ostentatoires	10	5,52	2	3,64	12	5,08	50	15,15	7	6,31	57	12,93	60	11,74	9	5,42	69	10,19
(2) Financement de la consommation	66	36,47	18	32,73	84	35,60	110	33,34	53	47,74	163	36,96	176	34,45	71	42,77	247	36,49
(3) Transformation de l'épargne informelle en épargne formelle	35	19,34	14	25,45	49	20,76	39	11,82	7	6,31	46	10,43	74	14,48	21	12,65	95	14,03
(4) Investissement dans l'immobilier	35	19,34	5	9,09	40	16,95	34	10,30	8	7,21	42	9,52	69	13,50	13	7,83	82	12,11
(5) Financement d'activités commerciales, artisanales et agricoles	10	5,52	5	9,09	15	6,36	40	12,12	23	20,72	63	14,29	50	9,78	28	16,87	78	11,52
(6) Autres emplois	25	13,81	11	20,00	36	15,25	57	17,27	13	11,71	70	15,87	82	16,05	24	14,46	106	15,66
TOTAUX	181	100	55	100	236	100	330	100	111	100	441	100	511	100	166	100	677	100

prépondérance des premiers (catégories 1, 2 et 6, représentant 62,34 % du total des usages) sur les seconds (catégories 3, 4 et 5, représentant 37,66 % de l'ensemble des emplois).

Cette conclusion doit, de notre point de vue, être fortement nuancée dans la mesure où, comme le fait remarquer Juergen U. Holst, la dichotomie « usages productifs-usages improductifs » est particulièrement inadaptée dans les pays en voie de développement⁽²³⁾.

Divers exemples illustrent cette inadaptation.

En ce qui concerne, par exemple, les dépenses ostentatoires, il est logique de ranger les dépenses occasionnées par les cérémonies familiales et/ou religieuses dans les usages improductifs. Juergen U. Holst montre cependant qu'il est, en fait, peu réaliste de condamner, sur des bases purement économiques, ces pratiques qui sont profondément enracinées dans l'environnement social et culturel des populations, même s'il est souhaitable que les dépenses qui s'y rattachent soient limitées. Il y a là une ambiguïté qui est encore plus évidente lorsque l'on considère les achats de bijoux par les femmes. En effet, beaucoup d'entre elles considèrent ces achats comme une épargne en nature destinée à les prémunir des aléas liés à leur statut social (divorce, arrivée d'une co-épouse, par exemple); dans ces conditions, il semble peu fondé de classer, sans précaution, ces dépenses dans les usages improductifs.

Une difficulté similaire peut être relevée au niveau des dépenses consacrées à la consommation, en particulier au niveau de celles concernant les biens durables (meubles, gros matériel de conservation et équipement audio-visuel). En ce domaine, la tontine constitue, pour de nombreuses personnes à revenus modestes et qui ne peuvent avoir accès au crédit classique, un puissant « multiplicateur de consommation » qui leur permet d'accéder à des niveaux de consommation qui seraient inaccessibles sans elle. Dans cette perspective, l'AREC apparaît véritablement comme un instrument de préservation, voire d'amélioration du niveau de vie des couches les moins favorisées de la population.

Mais il faut se garder de ranger trop vite les achats de biens de consommation durables dans les emplois improductifs dans un pays en développement comme le Sénégal dans la mesure où de nombreux ménages sont portés à considérer l'achat de biens durables comme une forme d'épargne.

(23) J.U. Holst, *art. cit.*, page 141.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut, dans certains cas, aller encore plus loin et considérer l'achat d'un bien durable comme un investissement dès que le propriétaire du bien associe l'usage personnel de celui-ci et le développement d'une activité informelle, ce qui est très souvent le cas. De très nombreux exemples peuvent, en ce domaine, être donnés et nous avons par ailleurs la preuve que certaines personnes participent à des tontines dans la seule perspective de mettre sur pieds ce type d'activités.

Enfin, dans les autres emplois des fonds des AREC, il semble bien difficile de faire des dépenses d'éducation un usage improductif, Juergen U. Holst considérant qu'il s'agit plutôt d'un investissement à long terme, opinion que partage F.J.A. Bouman : « Pourquoi considérer les paiements pour louer de la main d'œuvre comme orientés vers la production et l'achat de nourriture pour les membres de la famille comme une pure consommation ? Lorsque les fonds des AREC sont utilisés pour des toits de tôles ou des frais médicaux, pour des buts éducatifs ou des obligations sociales, est-ce de la consommation ou de l'investissement en santé (déterminant la qualité de la force de travail), en connaissances et en sécurité de l'existence ? »⁽²⁴⁾.

Pour notre part, nous constatons qu'il suffit d'ajouter les achats de biens durables aux catégories 3, 4 et 5 pour que les proportions entre usages productifs et improductifs s'inversent et s'établissent, respectivement, à 50,95 % contre 49,05 %. Si, aux usages précédents, on ajoute encore les dépenses d'éducation, les proportions sont alors de 53,76 % pour les usages productifs et 46,24 % pour les emplois improductifs⁽²⁵⁾.

Quelques caractéristiques des tontines sénégalaises

Les résultats qui sont exposés dans ce dernier paragraphe ne concernent que la série des 199 tontines, mais une analyse similaire pourrait être menée, sur certains points, à partir de l'examen des groupes auxquels adhèrent les 677 participants. Les caractéristiques dégagées, présentées essentiellement sous forme de tableaux, sont complétées par quelques informations supplémentaires susceptibles de préciser la structure actuelle des AREC au Sénégal.

(24) F.J.A. Bouman, « Indigenous Savings and Credit Societies in the Third World : A message », *art. cit.*, page 200.

(25) Ces résultats peuvent être rapprochés de ceux obtenus par A. Osuntogun et R. Adeyemo en ce qui concerne le Nigéria. Les usages productifs, au sens restreint du terme, représentant 38,77 % des usages mentionnés. Ce pourcentage passe à 41,83 % si on inclut les achats de biens durables, et à 68,77 % si on ajoute également les dépenses d'éducation (*art. cit.*, pp. 257-258).

Nombre de tontines selon le genre de la cotisation en argent

Les tontines à cotisation variable ayant été écartées du champ de l'analyse, les tontines recensées sont des groupes à cotisation fixe ou à parts.

Le *Tableau VII* met en évidence une prédominance des tontines à cotisation fixe, prédominance que l'on retrouve chez les participants. Il faut, sans doute, attribuer ce fait à la simplicité de fonctionnement et de gestion qui caractérise ce type de groupements, les tontines à parts supposant une gestion généralement plus complexe.

Tableau VII. Nombre de tontines selon le genre de la cotisation en argent : série des 199 tontines.

	Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tontines à parts	18	14,29	12	16,44	30	15,08
Tontines à cotisation fixe	108	85,71	61	83,56	169	84,92
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

Nombre de tontines selon la périodicité

● **La périodicité du versement de la cotisation (Tableau VIII).**

La série des 199 tontines inclut cinq groupements dont les rythmes de versement des cotisations sont conditionnés par des cérémonies familiales et/ou religieuses.

Pour expliquer la diversité qui se manifeste au niveau de la périodicité du versement de la cotisation, il faut sans doute faire référence au rythme de perception des revenus ou, d'une façon plus générale, à celui des opportunités de rentrées d'argent. Il est probable que, pour des personnes qui ont des recettes quotidiennes ou hebdomadaires, la périodicité de cotisation sera plus courte. La vaste gamme de possibilité qui existe à ce niveau permet à chacun de trouver une association adaptée à son rythme de perception des revenus ou à « (...) sa structure individuelle de *cash-flow* »⁽²⁶⁾.

On remarque cependant que l'échéance du versement de la cotisation n'excède que rarement le mois, avec une préférence marquée pour le rythme mensuel de versement. La série des 677 participants présente les mêmes caractéristiques.

(26) J.U. Holst, *art. cit.*, page 131.

Tableau VIII. Périodicité du versement de la cotisation : série des 199 tontines.

	Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tous les jours	10	7,94	7	9,59	17	8,54
Tous les trois jours	2	1,59			2	1,01
Deux fois par semaine	4	3,17			4	2,01
Tous les cinq jours	1	0,79	1	1,37	2	1,01
Toutes les semaines	2	1,59	1	1,37	3	1,51
Tous les dix jours	3	2,38	1	1,37	4	2,01
Tous les quinze jours	2	1,59	4	5,48	6	3,02
Tous les mois	100	79,36	54	73,97	154	77,38
Tous les deux mois			1	1,37	1	0,50
Tous les trois mois			1	1,37	1	0,50
Cérémonies	2	1,59	3	4,11	5	2,51
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

● **La périodicité de la « levée » des fonds (Tableau IX)**

Les résultats confirment la prééminence du rythme mensuel de « levée » des fonds. Cette prééminence se retrouve au niveau de la série des 677 participants qui présente cependant une diversité de rythmes plus grande que celle des 199 tontines, cette diversité étant particulièrement marquée dans la région de Dakar.

Le rapprochement des périodicités de versement des cotisations et de « levée » des fonds montre que celles-ci ne sont pas obligatoirement concordantes, le rythme de « levée » des fonds pouvant être, pour un certain nombre de tontines, sensiblement plus long que celui du versement des contributions. Toutes les tontines étudiées étant des tontines « tournantes », nous ne voyons pas, pour l'heure, de claires explications à ces décalages.

Tableau IX. Périodicité de la « levée » des fonds : série des 199 tontines.

	Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tous les deux jours	1	0,79	1	1,37	2	1,01
Tous les trois jours	2	1,59			2	1,01
Deux fois par semaine	4	3,17			4	2,01
Tous les cinq jours	5	3,97	4	5,48	9	4,52
Toutes les semaines	2	1,59	1	1,37	3	1,51
Tous les dix jours	5	3,97	2	2,74	7	3,52
Tous les quinze jours	2	1,59	4	5,48	6	3,02
Tous les mois	100	79,37	56	76,71	156	78,37
Tous les trois mois			1	1,37	1	0,50
Tous les ans	1	0,79	1	1,37	2	1,01
Cérémonies	4	3,17	3	4,11	7	3,52
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

Nombre de tontines à but fixe

Un peu plus de 10 % des 199 tontines examinées se fixent des buts précis qu'elles déterminent au départ. Aucune tontine ne se fixe de buts de type « mutualiste », ce qui pose la question de la place véritable de l'entraide et de la solidarité dans les AREC sénégalaises.

Tableau X. Existence de buts dans les 199 tontines.

« Le groupe a-t-il des buts précis ? ». « L'usage du lot est-il fixé à l'avance ? ».	Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	13	10,32	7	9,59	20	10,05
Non	113	89,68	66	90,41	179	89,95
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

Facteur de sexe

- *Répartition des tontines selon le sexe des participants*

Le *Tableau XI* met en évidence les nombres respectifs de tontines masculines, de tontines féminines et de tontines mixtes relevés dans la série des 199 tontines. On notera que les pourcentages sont proches de ceux obtenus dans la série des participants.

Tableau XI. Répartition des 199 tontines en fonction du sexe des participants.

Répartition des tontines selon le sexe des participants	Région de Dakar (126 tontines)		Autres régions (73 tontines)		Echantillon total (199 tontines)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tontines masculines	13	10,32	11	15,07	24	12,06
Tontines féminines	23	18,25	24	32,88	47	23,62
Tontines mixtes	90	71,43	38	52,05	128	64,32
TOTAL	126	100	73	100	199	100

- *Nombre d'hommes et de femmes*

Les résultats du *Tableau XII* ne concernent que 198 groupes car dans une tontine mixte de la région de Dakar, il n'a pas été possible de déterminer précisément le nombre d'hommes et de femmes. Ce tableau permet de constater que sur un total de 5 094 adhérents, 73,67 % sont des femmes. Ce constat confirme l'importance de la place des femmes dans les tontines sénégalaises.

Facteurs géographiques et de parenté

Les critères « groupements de parenté » et « groupements de ressortissants » sont généralement considérés par la littérature comme des critères de regroupement traditionnels. L'appréciation qu'il est possible de porter quant à l'influence de ces critères sur les modalités actuelles de formation des AREC est délicate à formuler en raison des divergences qui apparaissent entre la série des 199 groupements et celle des 677 participants (*Tableau XIII*).

Tableau XII. Répartition des participants à 198 tontines selon leur sexe.

Nombre d'hommes et de femmes	Région de Dakar (125 tontines)		Autres régions (73 tontines)		Echantillon total (198 tontines)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	1 014	25,94	327	27,59	1 341	26,33
Femmes	2 895	74,06	858	72,41	3 753	73,67
TOTAL	3 909	100	1 185	100	5 094	100

Tableau XIII. Facteurs de groupement : série des 199 tontines.

Facteur de groupement au sein des tontines	Région de Dakar (126 tontines)		Autres régions (73 tontines)		Echantillon total (199 tontines)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Parenté	13	10,32	4	5,48	17	8,54
Ressortissants	25	19,84	24	32,88	49	24,62
Lieu de travail	55	43,65	19	26,03	74	37,19
Sans caractéristiques spéciales	33	26,19	26	35,61	59	29,65
TOTAL	126	100	73	100	199	100

On notera toutefois que l'influence de ces critères traditionnels semble plus grande dans les provinces que dans la capitale, ce qui peut paraître paradoxal dans la mesure où l'on estime généralement que la vie urbaine, provoquant une rupture avec le milieu d'origine, renforce le besoin de se regrouper. On relèvera également, dans l'ensemble des critères retenus l'importance du lieu de travail qui s'impose désormais comme un centre privilégié du développement des AREC. A ce niveau, le décalage qui existe entre la capitale et les provinces ne constitue pas une surprise puisque l'emploi « moderne » salarié est notoirement plus développé dans la région du Cap-Vert, où se concentre la quasi totalité des activités de type « moderne », que dans les autres régions.

Le gestionnaire : existence, caractéristique et rôle

Parmi les 199 tontines enquêtées, 180 possèdent un gestionnaire qui, dans 127 cas est une femme (les différentes constatations que nous avons pu faire nous conduisent à penser que la tontine est principalement une affaire de femmes, malgré l'avis contraire des participants). L'âge moyen du gestionnaire est d'environ 40 ans, légèrement supérieur à celui des participants. Détenteur d'un emploi dans 150 cas sur 180 (105 emplois « modernes », 45 « informels »), son revenu moyen s'établit à 98 289 F CFA et est sensiblement plus élevé que celui des participants. Si 57 gestionnaires sont illettrés, 96 possèdent un niveau d'instruction primaire ou secondaire; cependant, 122 sur 180 n'ont aucune notion de gestion. Dans la plupart des cas, le gestionnaire a participé à la création du groupe, les membres de celui-ci le cooptant dans ses fonctions plus qu'ils ne l'élisent. Ces fonctions apparaissent cependant fort réduites puisque 129 gestionnaires estiment que leur rôle se borne à celui d'un simple trésorier se limitant au contrôle des mouvements de fonds qu'ils retranscrivent généralement dans un registre. En fait, une analyse un peu plus fouillée permet de vérifier que le gestionnaire joue sans doute un rôle plus grand qu'il ne le perçoit lui-même : consciemment ou inconsciemment, il est, en dernier ressort, le garant du bon fonctionnement de la tontine, dont il supporte une grande partie des risques (risques financiers, mais également risques judiciaires). Les participants ne s'y trompent d'ailleurs pas puisqu'ils attribuent majoritairement au gestionnaire le soin de résoudre les problèmes qui pourraient éventuellement survenir.

Sur ce dernier point, on notera que de très nombreuses tontines fonctionnent sans que n'apparaisse jamais aucun problème. Dans le cas contraire, les difficultés sont presque toujours liées au non respect des engagements pris par les participants : retard dans le versement des cotisations (très fréquent au Sénégal), démission de membres ayant déjà « levé » les fonds, quelquefois défaillance du gestionnaire. Dans la plupart des cas, ces difficultés sont dues soit au trop grand nombre de participants, soit à des cotisations d'un montant trop élevé. La solution des problèmes sera le plus souvent recherchée dans la coutume (palabre, appel aux notables traditionnels, pression sociale sur l'adhérent défaillant ou de mauvaise foi) plutôt que par recours à l'institution policière ou judiciaire. Dans ce dernier cas, de très nombreuses difficultés se posent car la tontine, au Sénégal, n'a pas de statut juridique propre. Il n'en reste pas moins que la fréquence relativement grande des affaires qu'ont à connaître les juridictions sénégalaises a provoqué l'élaboration d'une jurisprudence maintenant constante qui assimile la tontine à une association, ce

qui ne permet pas de prendre en compte bon nombre de ses caractéristiques spécifiques. En particulier, le statut d'association réclame, au Sénégal un certain formalisme que les tontines ne remplissent que très exceptionnellement puisqu'elles constituent un système dans lequel l'oralité est la règle et l'écrit, l'exception.

En guise de conclusion : mécanisme médian et pérennité des tontines au Sénégal

S'il n'est pas possible de présenter ici tous les résultats des deux enquêtes, il peut être intéressant, en conclusion, de les synthétiser par une description du mécanisme médian de la tontine monétaire au Sénégal et d'essayer de porter, par le biais des appréciations des participants, un jugement sur son efficacité et sa pérennité.

La tontine de type sénégalais est une tontine « mutuelle » ou « tournante » à cotisation fixe de 10 000 F CFA et regroupant une dizaine de participants. Le versement des cotisations, de même que la « levée » des fonds, s'effectuent mensuellement. L'usage de ces fonds est généralement libre. La tontine type est, dans la plupart des cas, mixte, bien que le nombre de femmes soit supérieur à celui des hommes. Elle est organisée et fonctionne souvent sur le lieu de travail des adhérents. Elle n'est quasiment jamais constituée en association déclarée, même si elle possède un « siège social », et elle ne possède pas de statuts écrits.

La tontine type est, la plupart du temps, de création relativement récente et sa mise sur pied est due souvent à l'initiative d'une ou de plusieurs femmes. L'un de ses créateurs devient le responsable et le garant de son bon fonctionnement. Le recrutement des participants se fait sur la base de leur honnêteté reconnue, sans que soit pour autant négligée leur situation financière. Ni l'âge, ni l'ethnie ne semblent être des critères déterminants du recrutement des membres de la tontine.

Les fonds recueillis, enfin, sont généralement attribués par tirage au sort effectué soit à chaque période, soit, plus souvent, en début de « cycle ».

L'existence et le succès de la tontine au Sénégal doivent, semble-t-il, être attribués à un phénomène d'exclusion relative d'une très large fraction des populations des circuits financiers « modernes ». Face aux difficultés de ces derniers, qui fonctionnent selon des normes qui n'ont, *a priori*, aucun rapport

avec le système culturel où ils doivent exercer leurs activités, le développement actuel des tontines réside dans la parfaite adéquation entre leurs structures et leur mode d'organisation et les caractéristiques du système culturel et économique environnant⁽²⁷⁾.

Aujourd'hui, au Sénégal comme dans de nombreux autres pays, s'il faut parler en termes de concurrence entre ces deux systèmes financiers, l'informel et l'officiel, c'est bien le second qui est mal en point. Des tentatives de restructuration agitent l'ensemble du secteur bancaire sénégalais, mais elles ne s'accompagnent jamais, bien au contraire, de réformes allant dans le sens d'un plus grand intérêt des institutions formelles pour l'épargne populaire et pour les besoins des populations à revenus moyens ou faibles.

Dans ces conditions, la pérennité du système tontinier sénégalais semble largement assurée et il y a tout lieu de penser qu'une très large fraction des individus qui y participent actuellement continuera de le faire dans l'avenir.

Les participants ne s'y trompent d'ailleurs pas puisqu'en l'état actuel des choses, une majorité d'entre eux (75,16 %) rejette à l'avance toute tentative de récupération du système tontinier par les institutions formelles, 631 des 677 adhérents interrogés se déclarant satisfaits ou très satisfaits de leur participation aux tontines tandis que 632 affirment désirer continuer à y participer à l'avenir. Il est particulièrement intéressant de noter que ces nombres dépassent celui de ceux qui préfèrent la tontine comme instrument d'épargne (548), ce qui tend à prouver la bonne adaptation de celle-ci aux besoins des participants et montre qu'elle est actuellement, pour de nombreuses personnes, le seul moyen d'épargne et de crédit réellement disponible même si elle ne constitue pas obligatoirement une solution optimale aux problèmes qui la font naître.

Il n'en reste pas moins que, face à ce constat, la prise en compte des AREC par les responsables du développement devient une impérieuse nécessité car « (...) tant au regard du fonctionnement de l'économie qu'au regard des bénéfices retirés par les ménages, l'épargne traditionnelle n'est pas moins désirable que l'épargne placée dans des institutions modernes »⁽²⁸⁾.

(27) P. Engelhart, commentaire de « Les entreprises dans les économies en développement : structures, comportements et performances » par A. El Idrissi es Serhouchni, *Laboratoire de Gestion et Cultures Africaines*, I.A.E. de Nice, s.d.

(28) G. Ohlin, « De nouveaux arguments en faveur de l'épargne des ménages dans les pays en développement ? », in D. Kessler et P.A. Ullmo, *Epargne et Développement*, *op. cit.*, page 81.

8

Épargne et crédit informels en milieu rural au Niger : l'activité des tontines et des gardes-monnaie villageois

Kiari LIMAN TINGUIRI

Université de Niamey, BP 1242, Niamey, Niger

Introduction

L'identification d'un cercle vicieux de l'épargne, dans les pays en développement, constitue sans aucun doute l'une des théorisations les plus anciennes, à la fois de l'importance de l'épargne pour le développement et de son insuffisance actuelle dans les pays en voie de développement. L'énoncé le plus classique de cette thèse est certainement celui proposé par Nurkse pour qui il y a dans les PVD « une faible capacité d'épargne, qui résulte du bas revenu réel. Le faible revenu réel est lui-même un reflet de la faible productivité, qui résulte à son tour, pour une large part, du manque de capital. Ce manque de capital est le résultat de la faible capacité d'épargne et le cercle se trouve ainsi fermé »⁽¹⁾ (*voir note p. 178*).

Il est clair dans ces conditions que rompre le cercle vicieux de l'épargne est un préalable important à l'efficacité de toute politique de développement⁽²⁾. Pour ce faire, la démarche la plus couramment adoptée par les pouvoirs publics dans les PVD a été de recourir massivement à l'épargne étrangère; or comme l'écrit justement Ph. Egger « les fonds extérieurs ne peuvent compléter les efforts locaux que pendant un temps limité. Bon nombre de pays en développement semblent l'avoir oublié et, négligeant les marchés financiers intérieurs, ont accru leur dépendance vis-à-vis de l'emprunt extérieur » [1]. Et il semble bien que « la mobilisation de l'épargne interne est appelée à jouer un rôle de plus en plus déterminant en raison de l'ampleur de la crise financière internationale » [2].

De plus, il semble aussi que, ni la préférence supposée des « sous-développés » pour le non-travail, qui ferait que la croissance du revenu inciterait ces derniers non pas à augmenter mais à réduire leurs activités, ni l'effet d'imitation qui pousserait les individus (en PVD) à avoir un modèle de consommation d'un cran plus élevé que le niveau de leur revenu, ni même l'importance dans ces pays des consommations ostentatoires ne soient suffisants pour y annihiler toute possibilité d'épargne. En effet, « la plupart des recherches qui ont été menées sur ce thème mettent en évidence des propensions à épargner et à investir importantes dans toutes les catégories de ménages au-delà d'un seuil de ressources réelles (monétaires ou non) assez bas » [3]. Les pratiques d'épargne sont bien vivaces dans les pays en développement qui drainent des sommes considérables.

Et pourtant, la partie « visible » de l'épargne des ménages, celle enregistrée par la comptabilité nationale, reste désespérément faible dans les PVD. Le *Tableau I* ci-après retrace l'évolution de l'épargne et du revenu disponible des ménages au Niger de 1980 à 1983, dernière année pour laquelle on dispose de données définitives.

(1) Cité par M. Penouil in *Socio-économie du sous-développement*. Dalloz 1979, page 320.

(2) Toutefois le rôle essentiel de l'épargne ne fait pas l'unanimité parmi les économistes. Ainsi, le professeur Weseman écrit que « la proposition selon laquelle l'épargne globale est la contrainte effective qui bloque la croissance est un acte de foi ». Cité par Babeau A. et Kessler D. La mobilisation de l'épargne dans les pays en développement. *Consommation; Revue de socio-économie*, n° 4, 1980, pp. 81-116.

Tableau I. Epargne brute des ménages au Niger de 1980 à 1983 (millions de francs).

	1980	1981	1982	1983
Epargne brute des ménages	13 471	49 005	36 640	14 282
Revenu disponible des ménages	410 054	460 607	520 692	538 181
Taux d'épargne des ménages (%)	3,28	10,64	7,04	2,65
Accumulation brute	105 806	126 048	110 899	87 801
Part de l'épargne brute (%) des ménages dans l'accumulation	12,73	38,88	33,04	16,26

Source : *Les comptes économiques de la nation 1981-1982-1983. D.S.I.*

L'examen du *Tableau I* fait apparaître que non seulement l'épargne enregistrée par tête d'habitant est faible (7,8 \$ en 1983 au Niger contre 13 006 en Suisse en 1984), mais encore que l'épargne brute des ménages représente une part du revenu disponible nettement inférieure à l'objectif de 15 % fixé par les Nations Unies. Un tel constat s'explique en partie par les nombreux obstacles qui entravent la formation même de l'épargne dans un pays comme le Niger. En effet, le faible niveau de l'espérance de vie (41 ans), la survivance de certaines croyances religieuses, le système de la famille étendue sont autant de facteurs qui affectent négativement la propension à épargner. Ils ne suffisent cependant pas à expliquer, à eux seuls, l'extrême faiblesse de l'épargne documentée par les comptes nationaux. En réalité, ceux-ci ne saisissent qu'une partie de l'épargne, celle qui emprunte les institutions financières modernes (banques, caisse d'épargne...).

Le problème qui se pose donc est qu'à l'insuffisance du volume actuel d'épargne interne mobilisée pour financer les opérations de développement, se superpose une autre donnée qui par ailleurs expliquerait cette insuffisance. Il s'agit du fait que le dualisme qui caractérise, dans les pays sous-développés, les activités de production et d'échange, s'étend aussi aux opérations d'épargne et de crédit. Il existe en effet une épargne informelle qui prend au Niger l'une des deux directions suivantes :

- Les associations de collecte de fonds et de prêts, appelées communément tontines.

- Les gardes-monnaie villageois, notamment en milieu rural.

L'objet de l'article est précisément de rappeler tout d'abord les différentes formes de tontines ayant cours au Niger; ensuite, avant d'envisager, à travers quelques expériences originales, les formes alternatives (à la banque classique) de mobilisation de l'épargne dans les pays en développement, nous proposerons un panorama des caractéristiques et de l'importance de l'épargne et du crédit non institutionnels en milieu rural au Niger.

Les différentes formes de la finance informelle au Niger

Formules de tontines

Les Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit, désignées plus couramment par le nom de tontines, sont devenues des classiques de la littérature sur l'épargne et le crédit informels dans les pays en développement. On sait d'après la typologie la plus usuelle que la tontine peut se pratiquer selon au moins trois formules [4] :

La tontine mutuelle qui semble la plus répandue et qui est vraisemblablement la formule la plus pratiquée au Niger [5]. Dans cette variante, la levée bénéficie à chacun des sociétaires de la tontine selon un ordre préétabli, mais révisable d'un commun accord entre les membres, sans indemnisation d'aucune sorte des personnes déclassées.

La tontine commerciale, administrée par un gérant qui recueille les cotisations et consent les prêts, moyennant une commission. A vocation lucrative la tontine commerciale reste en deçà de l'intermédiation financière⁽³⁾. En effet, la tontine à gérant qui a cours au Niger s'apparente davantage à une offre de service de dépôts aux sociétaires qui rémunèrent ce service, (à côté d'une activité de prêts informels) bien plus qu'à la mise en relation d'agents à capacité de financement et d'agents à besoin de financement.

(3) Liman Tinguiri K., Epargne et crédit informels dans les pays en développement. Expériences anciennes et nouvelles et la situation en milieu rural nigérien, *L'opérateur économique*, n° 4, novembre-décembre 1987, Niamey. Cf. également notre communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées : les fondements de la non-légalité, Nouakchott, 8-10 décembre 1988.

La tontine financière où l'ordre des levées est mis aux enchères, ce qui apparente son fonctionnement à celui d'un marché monétaire; la tontine financière ne serait cependant qu'un simulacre et non un modèle réduit du marché monétaire, parce que le droit payant de lever ne se traduit pas dans un taux d'actualisation qui refléterait une préférence du présent au futur⁽⁴⁾. Le débat reste toutefois ouvert sur ce point précis. En effet, il apparaîtrait, selon Békolo-Ebé que « l'analyse du comportement d'épargne dans les différents types de tontines permet de mettre en lumière chez cette catégorie d'agents économiques des réflexes de type financier, révélateurs de comportement face aux risques et de gestion de portefeuille surtout dans les types (tontine financière) où la tontine est un véritable marché de l'argent et où le rendement est fonction de la justesse des décisions prises, ce qui oblige le participant à raisonner constamment en termes de calcul financier » [6]. Une chose est sûre, c'est que la tontine financière se pratique quelquefois selon des modalités très sophistiquées, comme par exemple la possibilité de capitaliser les enchères ou de remettre aux enchères le produit des enchères précédentes. La tontine financière n'est ni pratiquée ni même connue par les « tontiniers » du Niger. Pas même les commerçants haoussa, les alhazaï, pourtant véritables virtuoses de montages financiers, ne mettent aux enchères le droit de lever la tontine. C'est sans doute que la tontine financière rappelle trop le prêt à intérêt, prohibé par l'Islam.

Modalités d'épargne informelle

Un autre clivage, indiscutablement riche de signification pour l'analyse des pratiques financières informelles, est celui qui oppose l'épargne sociétaire, dont les différentes formules de tontine sont des variantes, à l'épargne associative [7].

La tontine est constituée par des individualités qui tissent entre elles des liens obligatoires (contractuellement). L'acte d'épargne est donc volontaire et la levée reçoit une finalité individuelle.

Dans l'association d'épargne, les liens entre les épargnants sont ceux qui existent au sein d'une communauté, ils sont « organiques » et l'acte d'épargne est obligatoire (il constitue une des dimensions de l'appartenance au groupe); la finalité de l'épargne est collective; il n'y a pas de levée, mais affectation des sommes collectées à une destination d'intérêt collectif.

(4) Cf. la contribution de Mourgues N. à cet ouvrage, *infra*.

C'est certainement entre ces deux modèles qu'il faut situer le « bouki » qui est l'occasion de transactions financières qui peuvent être très importantes.

Le bouki

Pratiqué surtout par les femmes, le « bouki » désigne d'abord une fête, qui célèbre un événement familial heureux (mariage, baptême d'un nouveau-né, circoncision...). A cette occasion, l'organisatrice de la cérémonie bat le rappel de ses partenaires pour collecter ses « retours » de bouki; le principe est simple. A la convocation de votre partenaire de bouki, vous répondez par le versement à son profit d'une somme d'argent d'un montant égal au versement dont vous-même avez bénéficié (de la part de l'auteur du bouki en cours) multiplié par un certain coefficient, généralement deux. Il y a donc un processus itératif, dont la prochaine séquence dépendra de la survenance d'un événement justifiant un bouki.

Le fait générateur du bouki est donc toujours un événement socialement reconnu comme important pour l'auteur du bouki et/ou pour sa famille. En cela le bouki a un caractère social.

Mais l'obligation de versement, de même que le calcul de la cotisation, loin d'être laissés à la discrétion des partenaires, sont rigoureusement déterminés par la convention de bouki qui lie les parties en présence. En cela, le bouki s'apparente à la tontine. Il en diffère cependant par l'absence d'une société, les relations de bouki étant toujours bilatérales.

Tout se passe comme si le social (le fait générateur) n'est que le prétexte pour mobiliser une épargne antérieurement « placée » ou pour placer une épargne que l'on réalisera ultérieurement.

Il n'y a pas encore, à notre connaissance, une enquête permettant d'avoir une connaissance rigoureuse du phénomène, ni dans son ampleur (montant des sommes en jeu) ni même dans son intensité (fréquence du bouki dans le cycle de vie, taux de participation des femmes...).

Épargne et crédit non institutionnels dans le Niger rural

Si l'intérêt porté à l'étude des pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit est ancien, la connaissance empirique de l'importance de ces opérations au Niger est partielle et récente :

— *connaissance partielle* car la plupart des études portent sur le mode rural. On ne peut de ce fait cerner ni les formes, ni l'ampleur des pratiques d'épargne et de crédit informels en milieu urbain. Cette concentration des enquêtes sur le monde rural n'est toutefois pas gratuite. Elle répond sans doute à la nécessité de trouver un système de financement de l'agriculture qui soit plus adapté aux contraintes de l'économie rurale; l'échec du système institutionnel de crédit agricole, qu'illustre la faillite de la Caisse nationale de crédit agricole, n'étant finalement que le résultat, prévisible, de l'inadéquation des instruments et des produits financiers offerts par cette caisse aux besoins des paysans.

— *Connaissance récente*, parce que, à l'exception d'une étude (limitée à la région de Maradi) de factibilité pour la mise en place de caisses d'épargne villageoises réalisée en juin 1984 [8], l'enquête la plus documentée sur la question est contenue dans le rapport intitulé « Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme », présentée par l'université d'Etat de l'Ohio à la Mission USAID au Niger en février 1987 [9].

Cette enquête a été menée au moyen d'un imposant questionnaire (plus de 100 items) administré à un échantillon de 56 tontines et 39 gardes-monnaie⁽⁵⁾. Le travail d'investigation réalisé par l'équipe de l'université d'Etat de l'Ohio a pour qualité (outre son caractère de pionnier) d'avoir été préparé très minutieusement comme l'atteste la terminologie employée dans le questionnaire qui reprend toutes les nuances locales dans la dénomination des paramètres d'une tontine. Il n'y a donc pas de raison que les résultats souffrent d'un biais du fait d'une mauvaise communication entre enquêteurs et enquêtés, courant dans les enquêtes en milieu rural. Si la fiabilité de l'information recueillie semble très grande, il faut cependant souligner deux limites importantes de l'enquête :

— *l'échantillon n'est pas représentatif* de tout le Niger rural, puisque ni la zone pastorale ni l'extrême Est du pays n'ont été enquêtés;

(5) On trouvera en annexe les principales caractéristiques des deux échantillons.

— *seules des tontines en cours ont été enquêtées*, il n'y a donc pas de « groupe témoin » et l'on ne peut par conséquent ni évaluer l'ampleur du phénomène tontinier ni analyser les déterminants de la décision individuelle de participation à une tontine.

L'enquête de l'université de l'Ohio n'en constitue pas moins une mine de renseignements sur la finance informelle en milieu rural au Niger.

Celle-ci comporte, on le sait, une activité de collecte de dépôts et un système d'octroi de prêts. Elle présente par conséquent un aspect épargne informelle (ou non-institutionnelle) et une activité de crédit, qui se fait souvent, soit en association avec la collecte des fonds, soit à l'occasion d'opérations commerciales. Il s'agit ainsi d'une activité multiforme, allant de pratiques relevant à l'évidence de la solidarité désintéressée et organique entre les membres d'une communauté villageoise, à un embryon d'intermédiation financière. Un panorama sur des opérations aussi diversifiées appelle quelques préalables.

Il convient tout d'abord de préciser que nous limiterons les développements qui suivent à *l'épargne financière*, c'est-à-dire celle constituée de liquidités que l'on met en dépôt chez autrui ou que l'on conserve par devers soi. Il est difficile en effet de saisir, dans un même schéma, l'épargne liquide, le stockage de grains, l'acquisition de bétail... même si ces opérations procèdent quelquefois des mêmes motifs que l'épargne liquide. La prise en compte des formes non monétaires d'épargne pose, au surplus, le problème des obstacles (...) à la financiarisation de l'épargne personnelle dans les pays du Sud (qui) dépassent le seul problème des structures financières formelles.

Il faut souligner ensuite que, malgré la possibilité théorique de dégager, même en milieu rural, un excédent de recettes par rapport aux dépenses courantes des paysans⁽⁶⁾, les épargnes financières formelles sont presque inconnues dans les régions rurales (du Niger) puisque seulement 3 % des enquêtés avaient des dépôts en banque à la date de l'enquête. On ne peut expliquer une telle désaffection vis-à-vis du système financier moderne par la seule insuffisance de son implantation en milieu rural. En tout cas une chose semble sûre, c'est que la mise en dépôt d'une épargne financière est une pratique en définitive peu courante dans le Niger profond, car la proportion de personnes avouant un dépôt dans une association d'épargne traditionnelle est identique à celle des déposants en banque.

(6) Diarra M. *op. cit.*, a évalué les possibilités d'épargne sur un échantillon de 20 villages. Elle indique que 6 % des enquêtés pouvaient dégager une épargne (recettes-dépenses) d'un montant supérieur à 50 000 FCFA par an.

Enfin, il faut observer que épargne et crédit informels constituent, malgré tout et de l'avis unanime, « des mécanismes importants de transmission et de réajustement des liquidités parmi les ménages ruraux »⁽⁷⁾.

Qu'il s'agisse de l'épargne ou du crédit informels, la finance rurale emprunte l'un des deux canaux suivants :

- La tontine qui recueille les faveurs de 80 % des épargnants.
- Les gardes-monnaie préférés par les autres.

Les tontines en milieu rural au Niger

Le sondage sur les tontines que comporte l'étude sur la finance rurale au Niger a été réalisé d'abord pour « évaluer les possibilités d'organiser une structure plus formelle d'épargne et de crédit au niveau du village, en partant de la base existante des tontines ». On retrouve donc un souci de bancarisation des tontines. L'enquête a touché 56 tontines, réparties dans 22 villages et totalisant 787 sociétaires. Elle fournit des enseignements qui nous semblent intéressants à trois niveaux :

- la circulation financière impliquée par les tontines;
- la liaison entre le cycle d'opération et l'importance des contributions;
- la polyvalence des gestionnaires des tontines.

La circulation financière globale

Les tontines rurales, qui sont pratiquées à 90 % par des sociétés majoritairement ou exclusivement féminines, comportent un petit nombre de participants (40 % des sociétés de tontines ont entre 3 et 10 membres) qui se réunissent le plus souvent (57 % des cas) une fois par semaine, sans doute à l'occasion du marché hebdomadaire. Ces tontines n'en supportent pas moins une circulation financière, dont l'importance constitue, selon les auteurs de l'enquête, « l'une des découvertes les plus importantes du rapport ». Évaluée en multipliant le prêt individuel engendré par le nombre des membres de la tontine, l'activité totale d'épargne et de prêt réalisée à l'occasion d'un cycle d'opération peut mettre en jeu des sommes importantes. Comme on peut le constater à la lecture du *Tableau II* ci-après, le montant des tontines s'échelonne de l'ordre de 6 400 F au niveau le plus bas à un maximum de 4 000 000 F; le total global pour les 56 tontines s'élève à 27 195 000 soit une moyenne de 485 600 F par tontine. Ainsi, il est établi que la circulation des liquidités dans les tontines rurales peut être considérable en importance totale et, pour cette raison, supporter efficacement la création

(7) Graham D.H., *op. cit.*, page 122.

d'une organisation coopérative plus formelle d'épargne et de prêt. Quand on sait que le capital minimum requis par la législation au Niger, pour créer une institution financière est de 10 000 000 F, on comprend l'optimisme des auteurs de l'étude.

Tableau II. Indicateurs sélectionnés pour l'activité de tontine 1985-1986 mis en ordre de la plus basse à la plus haute valeur pour chaque colonne séparément pour les 56 tontines.

Nombre de membres par tontine	Nombre de jours pour compléter le cycle d'opération de tontine	Dimension de la contribut.	Dimension de prêt unique par tontine	Contribut. totale et activité totale de prêt pour le cycle d'opération de tontine	Contribut. mensuelles totales par tontine	Contribut. mensuelles par membre, par tontine
		F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
3	33	100	800	6 400	3 200	400
5	42	100	1 000	10 000	6 000	600
6	49	200	2 500	18 000	10 000	800
6	50	200	2 500	25 000	10 000	800
6	56	250	3 000	25 000	12 000	1 000
6	63	250	3 000	36 000	12 000	1 000
7	70	250	3 000	45 000	12 000	1 000
7	70	250	3 400	57 800	13 600	1 000
7	70	250	5 000	72 000	20 000	1 000
7	70	300	5 100	81 000	20 400	1 000
8	77	300	5 400	86 700	21 000	1 200
8	84	500	5 500	97 200	21 600	1 200
9	84	500	6 000	98 700	22 000	2 000
9	90	500	7 000	98 000	24 000	2 000
9	98	500	7 000	98 000	28 000	2 000
9	98	500	7 500	100 000	30 000	2 000
10	100	500	9 000	112 500	30 000	2 000
10	105	500	9 500	121 000	36 000	2 000
10	105	500	10 000	180 500	38 000	2 000
10	105	500	10 000	181 500	40 000	2 000
10	119	500	10 000	196 500	40 000	2 000
10	119	500	10 500	200 000	40 000	3 000
10	126	500	12 000	200 000	42 000	3 000
11	126	1 000	14 000	200 000	45 000	3 000
11	140	1 000	14 000	220 500	48 000	3 000
12	140	1 000	15 000	225 000	51 000	4 000
12	140	1 000	16 500	225 000	56 000	4 000
12	140	1 000	17 000	250 000	56 000	4 000
12	140	1 500	20 000	288 000	60 000	4 000

Tableau II (suite).

Nombre de membres par tontine	Nombre de jours pour compléter le cycle d'opération de tontine	Dimension de la contribut.	Dimension de prêt unique par tontine	Contribut. totale et activité totale de prêt pour le cycle d'opération de tontine	Contribut. mensuelles totales par tontine	Contribut. mensuelles par membre, par tontine
		F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA
12	150	1 500	20 000	289 000	60 000	5 000
14	154	2 000	25 000	300 000	60 000	5 000
14	154	2 000	30 000	320 000	60 000	5 000
14	168	2 000	38 000	360 000	60 000	5 000
15	170	2 000	40 000	360 000	60 000	6 000
15	175	2 500	45 000	400 000	66 000	6 000
15	175	2 500	45 000	405 000	70 000	8 000
17	180	3 000	50 000	490 000	70 000	8 000
17	180	5 000	50 000	490 000	70 000	8 000
17	180	5 000	55 000	490 000	75 000	8 000
18	210	5 000	60 000	500 000	80 000	10 000
19	210	5 000	60 000	540 000	80 000	10 000
19	210	10 000	60 000	720 000	90 000	10 000
20	210	10 000	60 000	720 000	90 000	10 000
20	240	10 000	70 000	722 000	100 000	10 000
20	270	10 000	70 000	800 000	100 000	10 000
20	270	10 000	70 000	810 000	100 000	10 000
20	270	10 000	75 000	1 000 000	100 000	10 000
20	280	10 000	90 000	1 000 000	110 000	10 000
21	294	10 000	70 000	1 210 000	120 000	10 000
22	300	10 000	100 000	1 210 000	135 000	10 000
22	300	10 000	100 000	1 215 000	152 000	10 000
24	300	10 000	100 000	1 250 000	180 000	15 000
25	330	15 000	110 000	1 250 000	200 000	15 000
25	360	15 000	120 000	1 350 000	200 000	20 000
30	360	20 000	135 000	1 440 000	220 000	25 000
40	360	25 000	200 000	4 000 000	800 000	40 000
787	9 169	237 450	2 203 199	27 195 088	4 355 799	—

Note pour la lecture des Tableaux II et IV

Ce ne sont pas des tableaux à double entrée. Ils sont obtenus par juxtaposition de colonnes indépendantes les unes des autres. Aucune lecture en ligne n'est possible. Chaque colonne est une série statistique ordonnée décrivant les valeurs prises par la variable statistique représentant le caractère indiqué en haut de la colonne.

Exemple : Colonne 3 tableau II : décrit les valeurs prises par la variable statistique : montant de la cotisation individuelle. On peut en tirer la distribution de fréquence des 56 tontines selon le montant de la cotisation de la façon suivante :

Montant de la cotisation	Fréquence absolue		Fréquence relative	
	Simple	Cumulée	Simple	Cumulée
100 F	2	2	3,57	3,57
200 F	2	4	3,57	7,14
250 F	5	9	8,93	16,07
300 F	2	11	3,57	19,64
500 F	12	23	21,43	41,07
1 000 F	5	28	8,93	50,00
1 500 F	2	30	3,57	53,57
2 000 F	4	34	7,14	60,71
2 500 F	2	36	3,57	64,28
3 000 F	1	37	1,79	66,07
5 000 F	4	41	7,14	73,21
10 000 F	11	52	19,64	92,85
15 000 F	2	54	3,57	96,42
20 000 F	1	55	1,79	98,2
25 000 F	1	56	1,79	100

La durée des tontines et l'importance des contributions

L'examen du *Tableau II* fait ressortir qu'il existe une nette liaison positive entre le cycle d'opération des tontines (qui varie de deux mois à un an et qui représente la durée de l'immobilisation des sommes engagées) et l'importance

de la contribution mensuelle par membre de la tontine (qui est sans aucun doute l'indicateur le plus pertinent de la richesse des participants).

Tableau III. Distribution des tontines rurales selon la contribution mensuelle moyenne en francs CFA et selon la durée du cycle de la tontine en jours (en %).

Contribution mensuelle moyenne	33-60	61-120	121-240	241-300	301-360	Total
400- 1 200	3,6	10,7	5,4	1,8	0	21,5
1 201- 3 000	3,6	8,9	7,0	3,6	0	23,1
3 000- 8 000	1,8	7,1	10,7	1,8	3,6	25
8 001-40 000	0	3,6	16,0	7,2	3,6	30,4
Total	9	30,3	39,0	14,4	7,2	100

Source : *Finance rurale au Niger*, page 163

Il apparaît en effet, de façon très claire, que les tontines ayant un cycle court d'opération sont sur-représentées dans les classes de basse richesse relative tandis que les tontines ayant un plus long cycle d'opération sont plus fréquentes dans les classes de plus haut revenu ou de la richesse la plus élevée. Ainsi convient-il de distinguer, même en milieu rural, deux catégories de tontines :

— Une tontine qui draine une épargne, de faible montant, très liquide provenant essentiellement des plus pauvres qui ne peuvent pas supporter une immobilisation longue de leurs excédents. Cette forme d'épargne s'apparente aux placements liquides et à court terme.

— Une tontine des riches, qui met en jeu des sommes importantes et a un cycle plus long, et est de ce fait plus susceptible de financer sans transformation (ou presque) des investissements.

— Quoi qu'il en soit de la pertinence d'une telle typologie, le constat d'une relation entre la durée de la tontine et la richesse des membres constitue une belle illustration de l'adaptation de la tontine aux besoins et aux moyens des sociétaires.

La polyvalence des « mères » de tontine

Il n'est pas surprenant de constater que les gérants (mères) des tontines jouent, dans 43 % des cas, le rôle de gardes-monnaie pour les habitants du village, tant il est vrai que les qualités et le statut social nécessaires pour les deux fonctions sont proches. Ce que l'on découvre, non sans surprise, à la lecture de l'étude sur la finance rurale, c'est que « 48 % des tontines ont payé

des honoraires aux dirigeants ou à la mère pour gérer les affaires de la tontine ». Ainsi, il apparaît que la tontine mutuelle, qui se pratique en milieu rural nigérien, s'apparente à la tontine commerciale. Toutefois, et c'est la seconde surprise, la pratique de la commission est plus fréquente dans les tontines de faible importance que dans les tontines riches, puisque les deux tiers des tontines qui ne rémunèrent pas la gérance appartiennent à la classe de richesse relative la plus élevée.

Au total, on peut admettre que la tontine joue, dans les villages du Niger rural, un rôle essentiel en facilitant le fonctionnement « d'une forme rudimentaire d'intermédiation financière »⁽⁸⁾.

L'activité des gardes-monnaie villageois

Elle consiste à recevoir en dépôt des sommes d'argent pour le compte d'épargnants soucieux de conserver leurs avoirs sous une forme à la fois disponible et hors de leur portée immédiate⁽⁹⁾ et donc à l'abri de toute tentation de dépense injustifiée.

« Les qualifications nécessaires à l'exécution des services de garde-monnaie se basent sur deux attributs principaux : une histoire personnelle d'honnêteté et de loyauté en ce qui concerne les rapports avec les gens du village et la sécurité économique ». Les clients des services des dépôts en milieu rural ont ainsi les mêmes exigences que la réglementation bancaire en ce qui concerne la moralité des gérants.

Les services de gardes-monnaie qui servent une clientèle variée et dynamique (du fermier à l'instituteur) ont une activité qui se caractérise principalement par une forte saisonnalité et une distribution informelle de prêts.

Les variations saisonnières de l'activité des gardes-monnaie

Les flux des dépôts, de même que la distribution des prêts par les gardes-monnaie, présentent, d'après les résultats de l'étude sur la finance rurale, un profil saisonnier marqué, qui épouse en fait le « cycle des affaires » de l'économie rurale; et on peut penser que « ce transfert saisonnier par

(8) Graham D.H., *op. cit.*, page 179.

(9) Diarra M. *op. cit.*, signale le même comportement reflétant une espèce de fuite devant la liquidité.

symbiose de fonds entre marchands (ici gardes-monnaie) et fermiers améliore l'efficacité du capital dans l'ensemble de l'année » [10].

Comme l'attestent les données du *Tableau IV*, le mouvement total des fonds, c'est-à-dire la somme maximale des dépôts enregistrés par chaque garde-monnaie s'élevait, pendant la haute saison (après les récoltes) à près de 31 000 000 F alors qu'elle n'atteint que 13 000 000 au moment de la soudure. Cette forte variabilité du volume de la collecte s'explique par l'instabilité du nombre des déposants et du montant des dépôts, dont la valeur moyenne par déposant est de 48 000 F en haute saison contre seulement 35 000 en période de soudure.

Tableau IV. Indicateurs sélectionnés des activités des gardes-monnaie rangés par ordre croissant des valeurs séparément pour les 39 gardes-monnaie exerçant des opérations de dépôt et pour les 44 exerçant des opérations de prêt.

Dépôts max. au fort de la saison (FCFA)	Dépôt minim. durant la saison sèche	Nombre max. de déposants au fort de la saison	Nbre minim. de déposants au fort de la saison sèche	Activité de prêt informel (FCFA)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
10 000	100	1	1	1 000
12 000	100	1	1	1 000
16 800	1 000	1	1	1 500
20 000	1 800	1	1	2 500
30 000	2 500	1	1	3 000
30 000	2 700	1	1	5 000
45 000	4 000	2	1	5 000
50 000	5 000	2	1	5 000
75 000	5 000	2	1	5 000
80 000	10 000	2	1	5 000
90 000	10 000	3	1	8 000
90 000	10 000	3	1	10 000
100 000	10 000	3	1	10 000
100 000	12 000	3	2	10 000
100 000	12 000	3	2	10 000
150 000	15 000	4	2	10 000
200 000	15 000	5	3	10 000
240 000	20 000	5	3	10 000
240 000	20 000	9	3	10 000
255 000	20 000	10	3	10 000
280 000	30 000	10	4	12 000
280 000	30 000	10	5	15 000
320 000	30 000	10	5	15 000
330 000	33 000	12	6	15 000
554 000	60 000	13	7	15 000
550 000	70 000	15	7	20 000

Dépôts max. au fort de la saison (FCFA)	Dépôt minim. durant la saison sèche	Nombre max de déposants au fort de la saison	Nbre minim. de déposants au fort de la saison sèche	Activité de prêt informel (FCFA)
900 000	70 000	15	7	20 000
960 000	100 000	16	10	23 000
1 000 000	100 000	17	10	24 000
1 200 000	150 000	20	10	30 000
1 500 000	160 000	20	10	30 000
1 500 000	250 000	20	10	40 000
1 500 000	280 000	20	11	40 000
1 600 000	450 000	21	15	40 000
2 000 000	600 000	25	18	50 000
2 100 000	600 000	30	20	50 000
2 600 000	700 000	30	27	50 000
4 000 000	1 000 000	100	50	50 000
5 000 000	8 000 000	150	100	100 000
				125 000
				215 000
				400 000
				400 000
				500 000
30 093 792	12 889 197	617	363	2 410 499

Source : *Finance Rurale au Niger*, pages 169 et 170.

Pour être très saisonnière, l'activité des gardes-monnaie n'en soutient pas moins la comparaison avec celle des institutions modernes de collecte de l'épargne. Ainsi, en 1984, le dépôt moyen sur le plan national, dans le marché formel de la caisse d'épargne et des bureaux de poste était seulement de 19 200 F. Les gardes-monnaie réalisent donc une performance plus qu'honorable.

Le crédit financier informel

Les gardes-monnaie villageois ne se contentent pas de recevoir des dépôts. Ils consentent aussi des prêts; le montant maximum des prêts, documenté par l'enquête est de 500 000 F, pour une moyenne de 58 000 F qui est « comparable à la balance moyenne de prêt impayé pour les prêts individuels auprès de la CNCA » qui s'élève elle, à 42 300 F pour l'exercice 1985-1986.

L'enseignement le plus important est cependant celui que recèle le tableau suivant. On y découvre en effet qu'il y a une corrélation positive entre l'importance de l'activité de prêts de gardes-monnaie d'une part, le montant

des dépôts au fort de la saison d'autre part. Il y a donc « un lien manifeste entre les dépôts et les prêts ». Ainsi, le garde-monnaie exerce-t-il une activité rudimentaire mais indiscutable d'intermédiation financière, et il « est clair que le garde-monnaie est engagé dans l'administration de liquidité »⁽¹⁰⁾.

Tableau V. Distribution des gardes-monnaie selon le montant maximum de dépôts collectés et selon le montant des prêts consentis (pour la saison précédant l'enquête).

	Néant	1 000 à 5 000	5 001 à 12 000	12 001 à 33 000	33 001 à 215 000	Total
Pas d'activité	8,9	7,1	5,4	1,8	7,1	30,3
100 à 100 000	7,1	3,6	5,4	3,6	1,8	21,5
100 001 à 1 000 000	3,6	5,4	7,1	7,1	5,4	28,6
1 000 001 à 5 000 000	1,8	1,8	1,8	5,4	8,9	19,7
Total	21,4	17,9	19,7	17,8	23,2	100

Source : *Finance rurale au Niger*.

De plus, l'enquête a établi que la quasi-totalité des prêts étant à court terme, les flux de remboursements pouvaient régler aisément et permettre d'honorer sans difficultés les demandes de retraits.

On peut donc conclure de concert avec les auteurs du Rapport sur la Finance rurale au Niger, qu'il existe dans le Niger rural une finance traditionnelle, importante par les sommes drainées et prêtées mais qui ne concerne encore qu'une infime fraction de la population (3 %). La base financière existe donc, de même que les compétences (celle des gardes-monnaie) pour créer et gérer des structures plus formelles (voir des exemples plus loin) de collectes et de prêts en milieu rural.

Mobilisation de l'épargne informelle et modalités de crédit adaptées aux pays en développement

Il est difficile de ne pas souscrire à l'affirmation de Ph. Egger quand il écrit que « la mobilisation des énergies locales, notamment de l'épargne, est

(10) Graham D.H., *op. cit.*, page 181.

sans aucun doute la condition indispensable d'un authentique effort de développement ». Le problème qui se pose n'est en effet pas celui de la nécessité d'une mobilisation de l'épargne, qui est reconnue de façon quasi-unanime⁽¹¹⁾, mais celui des moyens efficaces pour le faire. L'échec du crédit agricole qu'illustre, dans le cas du Niger, l'absence actuelle d'institution financière intervenant en milieu rural, et l'inadéquation des conditions du crédit bancaire au monde rural que soulignent les auteurs du Programme d'ajustement structurel, suffisent à démontrer la difficulté du problème.

A la réflexion, il apparaît que l'on peut rechercher des solutions dans au moins deux directions. Une bancarisation des tontines et/ou la promotion de nouvelles pratiques bancaires.

La bancarisation des tontines

Elle consisterait à faire des tontines, des intermédiaires entre le public (notamment les petites gens) et les banques, aussi bien pour la collecte des dépôts, que pour l'octroi des crédits et le recouvrement des créances. Cela suppose une organisation juridique de la tontine et une intégration des tontines.

Une réglementation de la tontine

De même que l'activité bancaire est réglementée, il est clair que la création de passerelles entre les banques et les tontines suppose une réglementation de ces dernières. Une telle législation viserait non seulement à reconnaître aux tontines une utilité publique, mais encouragerait les épargnants à le faire dans le cadre de ces associations et inciterait à un emploi productif des sommes réunies.

Une loi sur les tontines devrait cependant rester une « loi cadre »⁽¹²⁾, laissant la place à des pratiques locales ou régionales; elle ne devrait

(11) Voir sur ce point la contribution de la Commission économique pour l'Afrique au symposium de Niamey sur le développement à la base, page 30.

L'ONU a organisé en février 1980 un colloque sur ce thème à Kingston en Jamaïque, et un symposium quatre ans plus tard, qui a été précédé d'un Colloque tenu à Paris les 28, 29, 30 mai 1984.

(12) La préparation d'un tel texte présuppose, pour être efficace, un débat ouvert aux banquiers, aux « tontineurs », aux hommes d'affaires, aux chercheurs, etc. S'il était laissé aux seuls soins de quelques technocrates, experts d'arithmétique fiscale, promoteurs de règlements rigides, amateurs de contrôle tatillons et gestionnaires zélés de bureaucraties destinées à veiller au respect de règles dont ni l'utilité sociale, ni l'efficacité économique ne sont évidentes, le droit de la tontine serait voué, comme celui du travail, à ne régler qu'une fraction marginale de son champ d'application.

intervenir qu'en dernier ressort, lorsque seront épuisées toutes les possibilités coutumières de résolution de contentieux. En effet, un droit des tontines, s'il est nécessaire, ne devrait « pas aller trop loin, car le succès des tontines tient à leur souplesse et donc à leur caractère informel. Vouloir les mettre dans un moule rigide serait une grave erreur ». D'autre part, s'il est clair qu'il revient à l'Etat d'inciter, « il ne doit pas lui-même créer des tontines, comme il a créé souvent des coopératives ou ouvert des caisses d'épargne... sans vraiment réussir »⁽¹³⁾.

L'intégration des tontines

En contrepartie du service de collecte d'épargne et d'évaluation du risque des prêts que les tontines peuvent proposer aux banques, celles-ci assureraient une espèce de compensation entre les tontines, en prêtant aux tontines à besoin de financement les avoirs des tontines excédentaires. Cela suppose bien entendu que les tontines disposent chacune d'un compte en banque.

Mais l'on peut envisager d'autres formes d'association banque-tontine; un exemple de contrat possible est celui qui s'apparente au *plan d'épargne-logement*. L'épargnant participerait à la tontine et, au bout d'un nombre de versements suffisants pour attester de sa capacité d'épargner de façon durable, il aurait le droit de lever un montant suffisant pour constituer l'apport personnel nécessaire à l'obtention d'un prêt pour financer la construction (ou l'achat) de son logement. La tontine pourrait, au surplus, avaliser le sociétaire qui s'endette.

Comme on l'entrevoit, il est impossible d'épuiser les formes possibles d'association banque-tontine, car il s'agit d'une matière où l'imagination des banquiers et les « plans » des épargnants pourraient se rencontrer pour créer une gamme diversifiée de produits de façon à répondre, au plus près, aux demandes de chaque type d'épargnant-emprunteur.

La promotion de nouvelles pratiques bancaires

La difficulté d'organiser, dans les conditions bancaires classiques, l'accès au crédit (et d'inciter à l'épargne) des personnes pauvres a suscité, dans

(13) Holst J.U. propose par exemple que les textes relatifs aux tontines « pourraient inclure les dispositions suivantes : a) chaque association devrait obtenir une autorisation; b) l'organisateur doit fournir un dépôt initial ou une garantie bancaire; c) les statuts doivent être immatriculés et d) la durée du cycle et le montant des contributions doivent être limités », *op. cit.*, page 145.

quelques pays en développement, des expériences de pratique bancaire originale. Nous évoquerons brièvement ces opérations avant d'indiquer les leçons qui ont été dégagées.

Les programmes d'épargne et de crédit en faveur des pauvres

Les promoteurs de ces programmes partent du constat que, dans les pays en développement, les régions rurales reçoivent une fraction des sommes totales affectées au crédit nettement inférieure à leur contribution à la production et à l'emploi de la population. Il y a donc une distorsion, qui se justifie d'autant moins que « dans la plupart des pays, l'existence d'un vaste réseau de sociétés informelles de crédit et d'épargne témoigne de l'ampleur des besoins de crédit et du potentiel d'épargne, même chez les pauvres »⁽¹⁴⁾.

Les expériences de programmes de crédit en faveur des pauvres et/ou des paysans sont nombreuses et variées dans les pays en développement.

On connaît assez bien la banque Grameen du Bangladesh et le club d'épargne du Zimbabwe; l'on sait aussi que l'expérience rwandaise des caisses populaires est souvent citée comme exemple de réussite. Les coopératives ivoiriennes de crédit sont moins connues, sans doute parce que leurs activités sont éclipsées par celle de la puissante Banque nationale de développement agricole. Au Niger même, des expériences limitées à la région de Dosso se poursuivent avec l'appui et l'encadrement de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Il serait fastidieux et inintéressant de poursuivre l'énumération des expériences et des opérations engagées çà et là. Il est en revanche intéressant de rappeler les principaux enseignements tirés de ces programmes.

De ce point de vue, un premier résultat apparaît, qui semble recueillir le consensus des praticiens. C'est que le développement des clubs et/ou des coopératives d'épargne, associant étroitement les épargnants, a une vertu pédagogique certaine. Il constitue un instrument puissant de mobilisation des paysans⁽¹⁵⁾.

Les enseignements tirés de ces programmes

Les différents programmes de participation des pauvres à la formation de l'épargne et au bénéfice du crédit *invalident la thèse de l'insolvabilité irrémé-*

(14) Egger Ph., *art. cit.*

(15) Voir par exemple, le rapport de synthèse de Le Noir A. au Colloque de Yamoussoukro, *op. cit.*, pp. 189-191.

diable des pauvres et comportent un enseignement de taille : la possibilité et l'efficacité d'une pratique bancaire originale, plus adaptée aux données des pays en développement.

La solvabilisation des pauvres. Les taux de remboursement des prêts accordés dans le cadre des différents programmes, supérieurs à ceux obtenus dans les opérations de crédit traditionnel, montrent que « contrairement à une opinion largement répandue et à ce que pensent les milieux financiers, les pauvres sont solvables malgré leurs handicaps sociaux et économiques ». De même, il ressort de ces expériences que le secteur rural des pays en développement est à même d'employer de façon productive les crédits qu'on lui octroie et dispose d'une indiscutable capacité d'épargne. Il semble donc possible de réussir une mobilisation de l'épargne rurale dans les pays en développement dès lors que l'on imagine les instruments et les structures adéquats pour le faire.

S'agissant des pratiques bancaires alternatives, « la principale innovation a été de remplacer la fourniture traditionnellement exigée d'une garantie (terrain ou nantissement) par la responsabilité collective qui encourage le contrôle mutuel et la coopération entre les membres »⁽¹⁶⁾.

Il faut toutefois dire ici que lorsque, dans des pays en développement, des tontines ont été utilisées comme lien entre les sources formelles de crédit et les petits emprunteurs « il apparaît que la responsabilité conjointe des emprunteurs n'est pas suffisante à elle seule pour améliorer les conditions de recouvrement des créances et par là réduire les coûts relatifs au risque de défaut ».

En ce qui concerne les circuits financiers intervenant dans le milieu rural, A. Lenoir, rapporteur du colloque de Yamoussoukro, croit pouvoir résumer leurs conditions de réussite en trois points :

- (1) Ces institutions financières doivent responsabiliser le paysan, désormais sociétaire à part entière, et donc un décideur spécialement formé.
- (2) Elles doivent consentir le crédit nécessaire, au moment voulu.
- (3) Rester en dehors du giron de l'Etat en évitant tout interventionnisme.

On peut donc dire, avec Ph. Egger, qu'il est possible de donner une assiette à des établissements de crédit financièrement viables, à condition qu'existent les services voulus pour recevoir les dépôts des épargnants. Qu'ils soient le fait du système bancaire classique ou du mouvement coopératif, de tels établissements peuvent développer des activités commerciales si leurs services sont adaptés et accessibles à tous.

(16) Egger Ph., *art. cit.*

Conclusion

Les développements qui précèdent établissent clairement, nous semble-t-il, qu'il y a, en milieu rural nigérien, bien plus que des potentialités en matière d'épargne. Les activités financières informelles, qu'il s'agisse d'épargne ou de crédit, sont à la fois répandues et significatives par les sommes en jeu qui soutiennent largement la comparaison avec les dépôts et les prêts du système institutionnel de crédit agricole.

Les structures informelles de mobilisation de l'épargne et de distribution du crédit que sont les tontines et les gardes-monnaie jouent un rôle d'incitation à l'épargne en permettant aux ruraux de ne pas dépenser immédiatement une fraction du revenu.

Mais peut-on assimiler pour autant ces associations d'épargne et de crédit à de véritables intermédiaires financiers ? Il n'est pas aisé d'apporter une réponse définitive (et non équivoque) à cette question. On peut néanmoins faire les observations suivantes :

— Les opérations de finance informelle ne peuvent affecter que la vitesse de circulation de la monnaie. En effet, la finance informelle qui est basée exclusivement sur la monnaie fiduciaire ignore la monnaie scripturale et les titres de créance. Elle reste donc exclue de l'intermédiation financière créatrice de monnaie.

— Tout en reconnaissant que « les tontines remplissent certaines fonctions bancaires », M. Lelart conclut qu'« il n'y a toujours pas d'intermédiaire (financier) puisque le tontinier ne prête pas aux uns ce qu'il a reçu des autres [1]. A voir !

Qu'en est-il des gardes-monnaie ?

— Le garde-monnaie fait profession de recevoir en dépôt l'épargne des autres. Mais on sait qu'il consent aussi des prêts. Toutefois, le fait d'assortir le prêt d'un intérêt est rarement avoué. (6 % seulement des gardes-monnaie interrogés le reconnaissent). On sait aussi que garde-monnaie ne fait pas payer ses services de dépôts. Il est dès lors difficile d'admettre, sans autre forme de procès, qu'il n'administre pas des liquidités. Disons qu'il s'agit d'une intermédiation financière informelle...

En ce qui concerne la destination finale des sommes empruntées, il semble bien qu'elles financent, en milieu rural nigérien, l'acquisition de biens de consommation.

Mais il faut souligner aussi que les mères des tontines et les gardes-monnaie sont souvent des commerçants grossistes. Il y a donc de fortes présomptions pour que les dépôts financent leurs activités commerciales... même si les intéressés s'en défendent énergiquement.

Il n'y a toutefois pas d'indice sérieux permettant de penser que d'autres entrepreneurs, artisans par exemple, financent leurs activités grâce à des prêts informels. Il y a certes les aides fournies par la famille, mais il ne s'agit pas de prêts, car il n'y a pas d'obligation de remboursement ni à l'identique, ni à l'équivalent mais obligation (morale et/ou sociale) de réciprocité dans la solidarité. Mais alors, on est loin de la finance...

Références

- [1] Egger Ph. L'adaptation des structures bancaires au service du développement agricole, *Revue Internationale du Travail*, vol. 125, juillet/août 1986. Article reproduit dans *Problèmes Economiques* n° 2206, janvier 1987.
- [2] Kessler D., Ullmo P. *L'épargne pour le développement*. Rapport du Colloque d'experts organisé à Paris, les 28, 29 et 30 mai 1984. In : Kessler D. et Ullmo P.A. eds, *Epargne et développement*, Economica 1985, pp. 400-407.
- [3] Gourvez J.Y. Intermédiation financière et circuits traditionnels : les conditions de mobilisation de l'épargne financière. In : *Epargne et développement*. Kessler D. et Ullmo P.A. eds, pp. 105-119.
- [4] Lelart M. L'épargne informelle en Afrique, *Revue des Etudes Coopératives*, n° 14, 2^e trimestre 1985, pp. 53-78.
- [5] De Souza Ibro G. Participation féminine à l'épargne informelle - tontines de femmes, *L'Opérateur Economique*, n° 4, novembre-décembre 1987, Niamey.
- [6] Békolo-Ebé B., L'épargne parallèle : des liaisons possibles entre le système des tontines et le système financier officiel. In : *L'épargne et sa collecte en Afrique*, Actes du Colloque de Yamoussoukro, février 1987, Banque éditeur, 1988, pp. 89-98.
- [7] Dupuy C., Les associations villageoises d'épargne. Communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées de Nouakchott.
- [8] Diarra M.F., Etude de factibilité pour la mise en place de caisses d'épargne villageoises dans la région de Maradi, *IRSH - Université de Niamey*, juin 1984.
- [9] Graham D.H., Guevas C.E., Negash K., Keita M. et Masini M., Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme, *Rapport final présenté par l'Université d'Etat de l'Ohio à la mission de l'USAID*, Niamey, février 1987.
- [10] Holst J.U., Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne. In : Kessler D. et Ullmo P.A. eds, pp. 121-154.
- [11] Lelart M. Les informalités financières : le phénomène tontinier. Communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées de Nouakchott.

Annexe 1

Caractéristiques sélectionnées de l'échantillon de 56 tontines de l'enquête sur le Projet de Finance Rurale, 1986.

A. *Groupes ethniques*

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Haoussa	30	53,5	4. Touareg	3	5,4
2. Zarma	14	25,0	5. Beriberi	1	1,8
3. Peul	8	14,3			
			Total	56	100,0

B. *Arrondissements*

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Say	8	14,3	7. Tahoua	3	5,4
2. Tillabery	5	8,9	8. Keita	2	3,6
3. Filingue	5	8,9	9. Guidan Roundji	5	8,9
4. Loga	2	3,6	10. Madarounfa	6	10,7
5. Gaya	5	8,9	11. Mirriah	4	7,1
6. B. N'Konni	5	8,9	12. Magaria	6	10,7
			Total	56	100,0

C. *Sexe des membres*

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Compl. femmes	32	57,1	3. Majorité hommes	5	8,9
2. Majorité femmes	18	32,1	4. Compl. hommes	1	1,8
			Total	56	100,0

D. *Nombre de membres par tontine*

	N ^{bre}	%
1. 3 à 10 membres	22	39,3
2. 11 à 19 membres	19	33,9
3. 20 à 40 membres	15	26,8
Total	56	100,0

E. *Fréquence des contributions*

	N ^{brc}	%		N ^{brc}	%
1. Chaque 5 jours	3	5,5	3. Chaque quinzaine	1	1,8
2. Chaque huitaine	32	57,1	4. Chaque 30 jours	19	33,9
3. Chaque 10 jours	1	1,8			
			Total	56	100,0

F. *Cycle complet de tontine*

	N ^{brc}	%		N ^{brc}	%
1. 33 à 60 jours	5	8,9	4. 241 à 300 jours	8	14,3
2. 61 à 120 jours	17	30,4	5. 301 à 360 jours	4	7,1
3. 121 à 240 jours	22	39,3			
			Total	56	100,0

Source : *Finance Rurale au Niger, page 153.*

Annexe 2

Caractéristiques sélectionnées de l'échantillon de 56 gardes-monnaie de l'enquête sur le Projet de Finance Rurale, 1986.

A. *Groupes ethniques*

	N ^{brc}	%		N ^{brc}	%
1. Haoussa	32	57,1	3. Peul	6	10,7
2. Zarma	13	23,2	4. Touareg	5	1,0
			Total	56	100,0

B. *Arrondissements*

	N ^{brc}	%		N ^{brc}	%
1. Say	7	12,5	7. Keita	3	5,4
2. Tillabery	4	7,2	8. Guidan Roundji	5	8,9
3. Filingue	6	10,7	9. Madarounfa	6	10,7
4. Loga	3	5,4	10. Mirriah	5	8,9
5. Gaya	7	12,5	11. Magaria	5	8,9
6. B. N'Konni	5	8,9			
			Total	56	100,0

C. Occupations

	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>		<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>
1. Commerçants	13	23,2	3. Ménagères	4	7,1
2. Fermiers	18	32,1	4. Autres	6	10,8
			Total	56	100,0

D. Sexe et alphabétisation

	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>		<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>
1. Hommes	50	89,3	1. Lettrés	27	48,2
2. Femmes	6	10,7	2. Illettrés	29	51,8
Total	56	100,0	Total	56	100,0

E. Position dans le village

	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>		<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>
1. Chef	6	10,7	4. Mem. assoc. rel.	11	19,6
2. Iman	2	3,6	5. Autres	26	46,5
3. Mem. conl. vil.	11	19,6	Total	56	100,0

Source : *Finance Rurale au Niger*, page 168.

9

L'épargne et le crédit non structurés au Togo

Douato Adjémida SOEDJEDE

IUT de gestion, Université du Bénin au Togo, BP 1515, Lomé, Togo

Introduction

Il existe au Togo différentes formes d'épargne informelle. Celle qu'on rencontre fréquemment est la tontine mutuelle. Outre la tontine mutuelle, il apparaît, depuis quelques années, la tontine commerciale. La tontine financière, forme d'épargne et de crédit, n'a gagné que quelques régions du Togo. Les crédits usuriers, orientés beaucoup plus vers la spéculation, ne feront pas l'objet d'étude spécifique car ne répondant pas à l'esprit de solidarité le plus souvent rencontré en milieu paysan.

Nous ne ferons ici qu'une synthèse de nos divers travaux sur l'épargne et le crédit informels au Togo⁽¹⁾ (*voir note p. 204*).

L'auteur remercie sincèrement l'Ecole supérieure des techniques économiques et de gestion (ESTEG) de l'Université du Bénin-Lomé et l'Institut Orléanais de Finance pour leurs contributions matérielles et financières à la réalisation de ce document. Il remercie également MM. Lelart et Lespès de l'Institut Orléanais de Finance pour leur contribution matérielle inestimable. Il n'oublie pas non plus ses collègues et ses amis pour leurs remarques et observations pertinentes.

Pour rotative qu'elle soit, la tontine mutuelle a gagné toutes les couches de la population togolaise. Les participants se regroupent pour cotiser à intervalle de temps régulier une somme déterminée à l'avance. Celle-ci est remise au membre du tour. Le tour peut être défini par tirage au sort au départ de la tontine, à chaque tour par tous les membres ou par le président.

Pour les paysans, l'esprit de solidarité et de confiance mutuelle d'une part, la possibilité de constituer une épargne et de s'octroyer des crédits d'autre part, constituent les mobiles fondamentaux de la participation aux tontines mutuelles.

Pour les fonctionnaires de l'Etat et les salariés, l'impossibilité de réunir les conditions d'octroi de crédit et la nécessité de vouloir faire un autre investissement si on a déjà obtenu un crédit bancaire, sont des raisons fondamentales qui facilitent la mise en place d'une tontine mutuelle. On peut se demander, pour ceux qui veulent épargner, pourquoi ne pas laisser les fonds dans un compte bancaire ou dans un compte d'épargne ? La raison est très simple : pour la tontine, c'est quand le tour arrive qu'on lève les fonds alors que si les fonds sont dans des comptes bancaires et /ou d'épargne, on peut y avoir facilement accès.

Les enquêtes et les interviews dont la synthèse est présentée en annexe ont couvert les grands centres du territoire togolais. Un questionnaire a été administré à 59 participants à des tontines mutuelles. La répartition des enquêtés est la suivante : Lomé (14); Badou (13); Kara (10); Kpalime (9); Atakpame (7); Dapaong (4) et Sokode (2). En dehors de ces villes, d'autres monographies ont été recueillies dans les préfectures de Vo et de Yoto au sud du Togo.

(1) Soedjede D.A. « L'épargne et le crédit informels au Togo : la tontine mutuelle », Document interne, IUT - ESTEG; Lomé, 25 mai 1987.
 Soedjede D.A. « L'épargne et le crédit informels au Togo : la tontine financière », Document interne, IUT - ESTEG; Lomé-Togo, 25 mai 1987.
 Soedjede D.A. « L'épargne et le crédit informels au Togo : la tontine commerciale », Document interne, IUT - ESTEG; Lomé-Togo, 25 mai 1987.

Les noms les plus utilisés pour désigner les tontines sont : Eso ou So chez les Ewe, Gin, Ouatchi ; Abo chez les Kotokoli-Kabye ; Edjo ou Sodjodjo chez les Akposso et Djodjuma chez les Kotokoli⁽²⁾.

Au Togo, il existe une forme de tontine financière (*Adakavi*) différente de celle qui consiste à prendre son tour en levant l'argent disponible après avoir payé un intérêt plus élevé appelé enchère. Dans la tontine togolaise, les mises ne sont levées qu'en fin de période ; les membres empruntent de l'argent à un taux moins élevé que celui des non-membres. Les mises se font au départ de la tontine ou à intervalles de temps réguliers durant toute la tontine. Les mises et les intérêts sont levés par chaque membre en fin de période et ce processus recommence. Les taux d'intérêts annuels varient entre 36 % et 360 %. Les taux souvent appliqués dans les tontines financières sur les prêts des non-membres sont très proches de ceux des usuriers. Ceux-ci « prêtent de l'argent à des individus qui ont besoin de crédit et qui n'ont accès à aucune autre source de crédit, à des taux d'intérêt qui varient de 25 % à 100 % par mois, soit 300 % à 1 200 % par an. Il va sans dire que le poids de paiement des intérêts est écrasant. A force de payer ces intérêts sans pouvoir rembourser le capital du prêt, les emprunteurs deviennent en réalité des esclaves des usuriers, ne travaillant plus à leur propre intérêt mais plutôt pour pouvoir payer l'usurier »⁽³⁾. Ces prêts usuraires ont gagné les services administratifs, les sociétés d'Etat et le secteur privé ; les billeteurs et les caissiers procèdent au recouvrement en faveur des usuriers⁽⁴⁾. Nous n'avons pas pour objectif d'étudier les prêts usuraires qui ne sont octroyés que par certaines personnes gouvernées par l'esprit de spéculation. Nous voulons baser cette étude sur des individus qui se regroupent dans un souci d'entraide en se prêtant les épargnes constituées par des mises périodiques. Les non-membres n'ont exceptionnellement accès au crédit que si certaines conditions sont réunies.

(2) Le lecteur peut constater que les termes employés pour désigner les différentes tontines en langue du pays ne respectent pas la transcription phonétique appropriée. L'auteur a délibérément adopté cette solution dans le but de faciliter leur prononciation.

(3) Fucec-Togo : Manuel de crédit, document interne, page 1.

(4) La loi 79-19 du 12 juin 1979 réprime sévèrement le délit d'usure. Cette loi n'a pas su mettre fin aux prêts usuraires, une circulaire du 6 septembre 1986 prévoit un licenciement immédiat pour tout billeteur et caissier qui enfreindra la loi précitée.

Les tontines financières ne couvrent pas tout le territoire national. Elles se concentrent dans la région maritime et des plateaux au Sud du Togo.

Nous avons noté lors de l'enquête et des interviews, une forte réticence des membres et des responsables à nous fournir des informations. Nous n'avons enquêté que sept personnes. Cette insuffisance est comblée par quelques monographies recueillies auprès de certains responsables tontiniers.

La tontine commerciale a gagné tout le territoire togolais depuis quelques années. Elle permet surtout aux commerçantes, aux commerçants et aux revendeuses de remettre chaque jour, à une personne appelée tontinier, une somme fixe pour une durée généralement d'un mois. De cette façon, les participants constituent une épargne qu'ils lèvent chaque période de 30 ou 31 jours tout en remettant au tontinier la mise d'une journée au titre de sa rémunération.

C'est une forme de tontine à grand risque; le tontinier peut fuir avec les fonds collectés comme c'est le cas dans certaines régions.

Nos enquêtes par questionnaires⁽⁵⁾ et interviews, dont les résultats sont donnés en annexe, ont couvert les grands centres du Togo. Les enquêtes, au nombre de 67, se répartissent de la manière suivante : Badou (18), Kpalimé (11), Lomé (7), Atakpamé (7), Kara (7), Dapaong (7).

Les tontiniers, se promenant de client à client prononcent les mots « Yes Yes » pour signaler leur arrivée d'où le nom de « Yes Yes » qu'on donne à cette forme de tontine commerciale. Pour les clients, les noms donnés aux tontines commerciales diffèrent d'une ethnie à l'autre : Eso ou So chez les Ewe, Gin et Ouatchi; Djodjuma chez les Kotokoli; Abo chez les Kabye et Kotokoli; Batand-Ligli chez les Moba; Susu chez les Ashanti; Owo Djidjo chez les Ana; Eso Djo chez les Fon; Essu chez les Nago; Adassi chez les Nigériens au Togo; Adjo chez les Yoruba; Ega Odjudjo chez les Akposso.

Telles sont les caractéristiques des diverses sortes de tontine. Cinq points seront consacrés à l'étude du cas togolais :

- *l'organisation des tontines;*
- *les modalités de collecte de l'épargne;*
- *les finalités des tontines;*
- *les crédits dans les tontines;*
- *les litiges et leur résolution.*

(5) L'enquête sur les trois types de tontine s'est déroulée du 6 mars 1986 au 12 avril 1986. Les interviews couvrent la période du 6 mars 1986 au 30 avril 1987.

L'organisation des tontines

Tout organisme est régi par des textes qui déterminent les conduites à mener. Bien que certains points soient communs aux trois types de tontine, certaines caractéristiques organisationnelles propres à chacune d'elles méritent d'être analysées.

Organisation de la tontine mutuelle

Bien qu'elle soit informelle, la tontine mutuelle est régie par des textes oraux et/ou écrits qui déterminent les participants, les mises, les tours et les conditions d'entrée et de sortie. Nous allons présenter les dispositions rencontrées puis analyser en détail le règlement intérieur d'une tontine mutuelle.

Les textes régissant une tontine mutuelle

La tontine mutuelle naît le plus souvent à partir d'une idée émise par un individu qui peut être ou non le chef de la tontine (Essoga dans le langage au Sud du Togo). C'est à la suite d'une assemblée générale (pour les paysans, commerçants, couturières, etc.) ou par concertation (salariés, fonctionnaires) des participants potentiels que sont établis les textes qui doivent organiser une tontine.

Certains groupes élaborent un règlement intérieur, d'autres font démarrer la tontine sans aucun écrit, faisant confiance à tous les membres.

- *La mise en place d'une tontine mutuelle sans texte écrit*

Du fait de l'inexistence d'un texte écrit, il est demandé à tous les participants potentiels d'être présents ou de se faire représenter le jour du démarrage de la tontine. Les pénalités de retard ou de défaillance et les conditions de levée des fonds et de garantie sont discutées à cette assemblée constitutive. Tous les participants sont, d'une part, liés par cet accord et, d'autre part, témoins des décisions prises. L'absence de texte écrit pose quelques problèmes car certains participants interprètent mal les explications orales. La préférence doit être donnée au règlement intérieur qui est un écrit.

- *La mise en place d'une tontine mutuelle par un règlement intérieur*

La législation togolaise n'ayant pas prévu de textes juridiques pour réglementer la tontine mutuelle, les participants élaborent un code de

conduite comme règlement intérieur. Ce règlement intérieur précise les pénalités, les obligations et les garanties du précédent paragraphe. Des actions en justice y sont prévues en cas de défaillance d'un participant.

Le texte du règlement intérieur d'une tontine mutuelle à Sokode est ainsi libellé :

« Entre les soussignés... il a été établi une tontine dont les clauses sont les suivantes : la cotisation mensuelle est de... Le total de la somme recueillie sera remis à la fin de chaque mois à l'un des membres et respectivement selon l'ordre établi ci-dessus. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit d'un membre, cette somme sera remise, soit en totalité, soit partiellement en proportion de la cotisation déjà réalisée par l'intéressé, aux parents de ce membre. Un membre qui n'honorerait pas son engagement après avoir perçu au préalable la somme qui lui était destinée au temps convenu sera poursuivi judiciairement. Un membre qui démissionnerait au cours de la tontine sans avoir perçu au préalable sa quote-part, sera remboursé en proportion de sa cotisation déjà effectuée et seulement à la date prévue pour son tour de perception. »

Cet acte sous seing privé met en lumière toutes les obligations des membres de cette tontine.

Un autre règlement intérieur de certains fonctionnaires de la préfecture de Tone (au nord de Togo) comporte les obligations suivantes :

« Nous soussignés, reconnaissons nous engager très délibérément dans ce groupement de tontine. Le groupement est composé de dix membres ci-après énumérés au tableau de tour de ramassage. La cotisation mensuelle est fixée à 20 000 F CFA par membre. Le coordinateur, élu en Assemblée Générale, est chargé de la collecte des souscriptions. La latitude de solvabilité est de dix jours allant du 25 du mois actif au 5 du mois suivant, délai de rigueur. La collecte de la totalité, soit 200 000 F CFA revient au membre qui est de tour. Pour cette troisième campagne de tontine, le calendrier de ramassage est établi en commission collégiale.

Les engagements sus-mentionnés et le calendrier ainsi dressé restent fermes et irrévocables. Toute récidive est judiciairement poursuivie ».

Ces deux règlements intérieurs sont rédigés en des termes différents mais relatent les obligations des membres qui poursuivent le même but. Il n'existe pas un règlement intérieur standard et il y a autant de règlements intérieurs que de groupes de tontine. Etant donné que c'est surtout par souci de solidarité et d'effort d'épargne que ces groupes de tontine sont constitués, les problèmes de défaillance et de retard sont de moindre importance.

Une monographie de règlement intérieur

La tontine dont nous analysons ici le règlement intérieur se trouve dans un village au sud du Togo. Elle existe depuis 1971. Sa devise est « Patience, compréhension, ardeur ».

Ce règlement intérieur comporte les conditions et règles suivantes :

L'heure prévue pour le dépôt de la mise hebdomadaire est fixée à sept heures du matin au plus tard. Tout individu qui s'absenterait ou qui viendrait après cette heure donnera en plus de sa mise du jour une somme de deux cents francs CFA à titre de pénalité. Celui qui viendrait un jour dire à l'un des responsables de cotiser la mise à sa place parce qu'il n'a rien, donnera aux responsables un litre de la boisson « Sobadi »⁽⁶⁾. Il est formellement interdit qu'un membre demande à un responsable de cotiser à sa place.

Tout membre qui va lever les fonds du tour doit être accompagné de deux témoins. Le membre ou l'un des témoins doit mettre en garantie un terrain. Le membre au tour doit signer un document en disant que s'il n'arrive pas à donner les mises des tours suivants, il autorise les responsables à aller prendre les fonds correspondant aux mises des derniers tours et 200 F CFA par tour en cause chez un féticheur de la localité⁽⁷⁾. Pour une femme membre, le premier avaliseur est l'époux qui sera secondé d'un fils de ce membre ou d'un frère de l'époux. L'âge minimal de l'enfant est de 15 ans⁽⁸⁾.

Aucun droit d'adhésion n'est exigé; celui qui est placé au tour reçoit le montant total du tour diminué de 500 F CFA remis au secrétaire, de 200 F CFA pour l'achat de boisson pour remercier Dieu et de 500 F CFA pour le budget de la tontine, soit une retenue totale de 1 200 F CFA.

La levée du tour doit se faire au jour et à l'heure de la tontine. En cas de non respect, le membre au tour doit verser une somme de 200 F CFA au secrétaire avant de signer pour recevoir les fonds.

Il est fait obligation aux responsables de prévenir un membre qui ne respecte pas les règles, en envoyant un membre chez lui à la maison avant de le poursuivre. Les frais de déplacement et de nourriture fixés à 500 F CFA sont à sa charge⁽⁹⁾.

Le montant de la mise est fixé à 1 000 F par semaine. Le jour de rencontre est un dimanche et les réunions doivent se tenir au domicile de l'un des responsables élus. Il est interdit qu'un membre appelle en séance de collecte

(6) C'est une boisson alcoolisée distillée à partir du vin de palme. En langage courant on l'appelle « Africa Gin ».

(7) Les habitants de cette localité, animistes, croient aux fétiches et ce féticheur, dit-on, est l'un des meilleurs de la localité.

(8) L'enfant est témoin pour qu'en cas de décès de la mère, il puisse permettre aux responsables des tontines de récupérer les fonds déjà levés. Selon la coutume du milieu, l'héritage revient aux enfants du défunt et si le tour de la levée des fonds n'arrive pas avant la mort de la mère, les enfants seront les bénéficiaires et il est normal qu'ils remboursent les fonds levés.

(9) Quelle que soit la distance, c'est une pénalité de 500 F CFA que le membre visité doit verser. Le budget sert à couvrir les dépenses de déplacement.

des fonds un responsable pour qu'ils puissent discuter dehors. Tout responsable qui enfreindrait cette règle devra remettre à l'assistance deux bouteilles de bière et de sucrerie⁽¹⁰⁾.

Le membre qui ne verse pas sa mise durant trois semaines successives et qui ne dépose pas sa démission ou ne se fait pas remplacer est considéré comme défaillant, il ne recevra plus les fonds qu'il a cotisés. Le membre qui a tiré un tour et se sent incapable de continuer sera remplacé, mais il paiera les 1 200 F CFA de retenue et les pénalités de 200 F CFA par tour pour les tours en cause.

L'organisation d'une tontine commerciale

Aucun texte ne régit la tontine commerciale. Les épargnants consultent un tontinier qui se charge de la collecte des fonds. Par opposition aux tontines mutuelle et financière, les conditions de participation, de mises, de tours, d'entrée et de sortie sont plus libérales et moins contraignantes.

Règlement régissant une tontine commerciale

Forme la plus risquée, la tontine commerciale n'est régie par aucun texte. Il n'existe même pas de règlement intérieur. Les tontiniers cochent à chaque passage par une croix l'une des 31 cases que comporte la carte du membre. Cette dernière joue le rôle de versement-paiement. Sur cette carte est enregistrée l'identité du membre. Elle est détenue par le client et c'est sur présentation de cette carte qu'il doit être payé.

Nous avons lu sur une carte la mention suivante « La carte est un reçu que vous devez obligatoirement présenter à chaque retrait ou versement. Sans la carte, vous ne serez pas payé ». Le risque subsiste car en cas de perte de la carte, le membre ne peut plus être remboursé puisque le tontinier n'a pas de double. La carte est l'unique document de vérification et de preuve pour les deux partenaires, le tontinier et le membre. Il serait préférable que le tontinier mette en place deux cartes pour la même personne, chacun d'eux en gardant une. Sinon, un registre détenu par le tontinier pourrait suffire.

(10) C'est pour tenir compte du nombre important des membres de cette tontine et pour ne pas perturber les comptes du secrétaire que cette règle a été mise en place.

Deux monographies de règlement intérieur

Ces deux monographies ont été recueillies à Badou (préfecture de Wawa et à Sokode (préfecture de Tchaoudjo).

Le règlement intérieur de la tontine commerciale de Badou

Tout membre doit verser un droit d'inscription de 50 F CFA en même temps que la première rémunération du tontinier. Ce droit est utilisé pour l'achat de la carte de membre. Le versement minimum est de 100 F CFA. Aucun maximum n'est prévu.

Les versements périodiques ne sont pas obligatoires. Les retraits de fonds se font librement et sur présentation de la carte de membre qui sert de pointage.

En cas de perte de la carte le client perd normalement toute son épargne, mais ce tontinier fait tout pour que le client et lui s'entendent.

Les enfants et les apprentis sont exclus de cette tontine.

Le règlement intérieur de la tontine commerciale de Sokode

Le règlement intérieur se résume en ces termes :

- le tontinier se promène de client en client pour collecter les fonds;
- les clients exigent sa régularité et sa bonne foi;
- pour tout retrait ou avance, un délai de 24 heures est exigé du client;
- la perte de la carte de pointage entraîne aussi celle de l'épargne constituée. Exceptionnellement, le tontinier remet les fonds au client s'il le connaît bien.

Les modalités de collecte de l'épargne

Les mises et le choix des tours dans une tontine mutuelle

D'après notre enquête, l'âge des participants se situe entre 21 et 75 ans. Les participants de tranche d'âge compris entre 26 et 35 ans inclus, au nombre de 35 sur un total de 56 réponses, soit 62,5 %, sont des jeunes motivés à épargner.

Les deux sexes participent à la tontine mutuelle. Le sexe féminin, le plus important, totalise 30 participants soit 54 % des répondants. Les hommes ne représentent que 46 %.

Tableau I. Evolution d'une tontine mutuelle de 1971 à 1987.

Années	1971 à 1974	1974 à 1976	1977 à 1980	1981 à 1983	1983 à 1985	1985 à 1987
Mise hebdomadaire (F CFA)	200	200	100	1 000	1 000	1 000
Participants (nombre)	128	138	128	118	93	108
Montant du tour (F CFA)	25 600	27 600	12 800	118 000	93 000	108 000
Epargne de la période (F CFA)	3 276 800	3 808 800	1 638 400	13 924 000	8 649 000	11 664 000
Participants en retard	(1)	49	542	1 011	(1)	468 (2)
Participants remplacés		0	11	11	(1)	6 (2)

(1) Le secrétaire de cette tontine n'a pas pu retrouver les documents.

(2) Cette tontine étant en cours, ces chiffres sont provisoires.

Le nombre de participants diffère d'une tontine à l'autre. La plupart des fonctionnaires et des salariés se regroupent par dix. Les tontines mutuelles dont les participants sont nombreux se rencontrent surtout dans les campagnes et les villages.

Les participants viennent de divers horizons et ceux du voisinage sont plus nombreux et représentent plus de 35 % des répondants. Ceux qui ont le même emploi occupent la seconde place avec 22 %.

Outre ces origines, les participants ont des liens familiaux, d'amitié et de religion, etc. Une fois regroupés, les membres déterminent le montant des mises.

Les mises

Dans les villages, le tour est souvent de huit jours; les paysans n'ayant pas de salaire en fin de mois préfèrent épargner une somme fixe par semaine. La raison fondamentale qui motive la mise hebdomadaire est qu'au Togo, les marchés des campagnes s'animent chaque semaine ou tous les cinq jours et il vaut mieux faire le marché et économiser au moins le montant de la mise jusqu'au prochain tour. La mise hebdomadaire est fixe et se situe entre 100 F CFA et 2 000 F CFA généralement. La mise est souvent appelée part et une même personne peut prendre plusieurs parts suivant sa capacité financière avec l'accord des chefs tontiniers.

Généralement, le nombre de participants est égal au nombre de mises; une possibilité est donnée à chaque personne de miser plus d'une fois; dans ce cas, le nombre de mises et de tours est supérieur à celui des participants.

Le tour d'une tontine mutuelle créée depuis 1971 est d'une semaine. La mise hebdomadaire est fixée pour chaque période de tontine. Elle est de 200 F CFA respectivement pour les périodes 1971-1974 et 1974-1976; 100 F CFA⁽¹¹⁾ pour la période 1977-1980 et 1 000 F CFA pour chacune des trois périodes 1981-1983, 1983-1985, 1985-1987. Le nombre de membres se situe entre 93 et 138 personnes. L'épargne globale de chaque période de tontine se situe entre 1 638 400 F CFA et 13 924 000 F CFA (*Tableau I*).

(11) L'année 1977 est celle de la sécheresse où la famine a gagné une bonne couche de la population togolaise. Ce groupe, ne voulant pas supprimer cette tontine du fait de la réduction de l'épargne des membres, a décidé de ramener la mise de 200 F CFA à 100 F CFA.

Le choix des tours de levée ou de ramassage des fonds

Les levées-des tours posent un certain nombre de problèmes si les conditions de ramassage des fonds ne sont pas bien définies à l'avance.

Les paysans choisissent généralement leur tour de deux manières :

- *La première consiste à procéder au choix des tours, dès l'assemblée générale statuant sur le démarrage de la tontine par tirage au sort.* Cette méthode a pour avantage d'éviter les discussions et d'éliminer certains membres avides de prendre les premiers tours et qui, du fait du tirage, ont pris un tour un peu plus long⁽¹²⁾. Si le secrétaire n'est pas vigilant, les responsables de la tontine peuvent choisir eux-mêmes les tours qui leur conviennent le mieux, discrètement, avant de procéder au tirage au sort. Les changements de tours se négocient entre les membres.

- *La deuxième consiste à laisser aux responsables de la tontine l'initiative de décider de la levée des fonds à chaque tour.* A chaque réunion, les responsables choisissent le candidat du prochain tour. Les participants ne le connaissent pas toujours. Cette méthode permet aux membres en difficulté de négocier un tour pour régler leurs problèmes et répond surtout à l'esprit de solidarité qui gouverne les tontines mutuelles en Afrique. Elle n'est pas sans inconvénients. Les responsables, ne communiquant pas les noms, se réservent le premier tour et les fonds sont prêtés à des taux usuraires⁽¹³⁾. Il peut y avoir aussi discrimination dans l'octroi des tours par préférence de tel membre à tel autre, ce qui est souvent une cause de découragement.

Les mises dans une tontine financière

Les participants à une tontine financière sont de sexe masculin et féminin. Ils sont plus nombreux par groupe dans les campagnes que dans la ville et viennent de divers horizons. L'entrée n'est pas souvent libre car il faut jouir d'une bonne moralité et avoir l'accord des membres.

(12) C'est cette méthode qu'utilise le groupe de tontines que nous présenterons sous forme de monographie dans la dernière partie.

(13) Ces manipulations des responsables sont possibles parce que, par souci de discrétion, certains membres ne veulent pas que les membres et d'autres personnes sachent que ce sont eux qui ont négocié le prochain tour.

Les mises dans la tontine financière se font de deux manières :

- *La mise peut être unique et versée dès le démarrage de la tontine*; dans ce cas, son montant est élevé et varie selon les objectifs du groupe. Il peut atteindre 100 000 F CFA par personne. Ici, il n'y a pratiquement pas d'effort à l'épargne puisque l'existence du groupe est conditionnée par le souci de spéculation. C'est après avoir fait des économies (l'épargne préalable) que le groupe s'est constitué. Il s'agit d'une « banque de crédit informel » ayant pour but la rentabilisation des mises.

- *Les mises se collectent périodiquement* chaque semaine (dans les campagnes et villages) ou chaque mois (dans les villes pour les fonctionnaires, salariés, etc.).

Dans les villes, les participants sont en nombre limité et ne dépassent pas 50 personnes. La mise mensuelle varie de 1 000 F CFA à 50 000 F CFA selon la capacité financière de chacun.

Dans les campagnes, le nombre de membres atteint quelquefois 240 personnes et les mises s'échelonnent sur 52 semaines en général. Pour le groupe de tontines au Sud du Togo, la mise hebdomadaire est comprise entre 100 F CFA et 2 000 F CFA pour les années 1983 à 1986. La mise hebdomadaire minimum pour l'année 1987 est fixée à 500 F CFA⁽¹⁴⁾. Les membres qui n'ont pas la possibilité de cotiser ce montant minimum peuvent se regrouper; dans ce cas, le groupe se fait représenter par une personne qui opère en son nom et est seule reconnue par les responsables tontiniers.

Le *Tableau II* récapitule le nombre de membres et les mises.

Les mises et les périodes de levée dans une tontine commerciale

Les participants à la tontine commerciale sont des deux sexes. D'après l'enquête, 82 % des répondants sont du sexe féminin; les hommes ne représentent que 11 % . Comme son nom l'indique, la tontine commerciale est un domaine réservé aux commerçants et aux commerçantes, ce sont ces dernières qui détiennent tout le commerce au Togo; nous faisons ici allusion aux « Nana Benz » et aux « Nanettes »⁽¹⁵⁾.

(14) Pour sécuriser les fonds recueillis, ce groupe dispose d'un coffre-fort. La clé du coffre et le coffre se trouvent chez des responsables différents, ceci pour éviter le détournement des fonds.

(15) Les « nanettes » sont des jeunes femmes dont les activités commerciales fleurissent mais qui sont proches des Nana Benz. Les « Nana Benz » sont les femmes les plus riches. Ce sont elles qui utilisent le plus souvent les voitures Mercedes Benz.

Tableau II. Evolution des participants et des mises de 1983 à 1986.

Nombre de semaines	Mise par semaine F CFA	1983		1984		1985		1986	
		Nombre de personnes	Montant total						
52	100	25	130 000	41	213 200	38	197 600	43	223 600
52	200	5	52 000	42	436 800	68	707 200	104	1 081 600
52	300	—	—	5	78 000	16	249 600	32	499 200
52	400	—	—	1	20 800	2	41 600	12	249 600
52	500	3	78 000	10	260 000	14	364 000	21	546 000
52	600	—	—	—	—	1	31 200	3	93 600
52	700	—	—	—	—	1	36 400	1	36 400
52	800	—	—	—	—	1	41 600	—	—
52	1 000	4	208 000	4	208 000	6	312 000	19	988 000
52	1 200	1	62 400	—	—	1	62 400	1	62 400
52	1 600	—	—	—	—	—	—	1	83 200
52	2 000	—	—	3	312 000	3	312 000	3	312 000
		38	530 400	106	1 528 800	151	2 355 600	240	4 175 600

L'âge des participants se situe entre 18 et 75 ans. Les participants de 18 à 35 ans inclus, au nombre de 39 sur un total de 65 personnes, soit 60 % sont des jeunes motivés à épargner pour développer leurs activités commerciales.

La tontine commerciale ne permettant aucun regroupement, les participants d'un même tontinier ne se connaissent pas. D'après l'enquête, 51 participants sur 67 ayant répondu, soit 76 %, ne connaissent pas le nombre de membres qui font partie de leur tontine commerciale. Si on ajoute à ce nombre les 7 participants ayant répondu qu'il y a plusieurs participants chez un même tontinier, ceux qui ne savent pas le nombre de membres qui opèrent chez un tontinier sont au nombre de 58, soit 87 % des répondants. Le nombre des participants dans une tontine commerciale est compris entre 4 et 2 000.

Les participants font des activités diverses partant des revendeuses aux tresseuses de cheveux. Les revendeuses représentent à elles seules 69 %, soit 46 participants contre 67 répondants.

Selon les résultats de l'enquête, 80 %, soit 53 participants sur 66 répondants, versent la même somme chaque fois. Le montant le plus misé est de 200 F CFA – 40 % –, suivi de près par les mises de 100 F CFA et 300 F CFA qui représentent chacune 17 % des 53 répondants. Ceux qui versent chaque fois 100 F CFA, 200 F CFA et 300 F CFA sont les plus importants (39 réponses) soit 74 % des répondants.

Les participants qui ne versent pas chaque fois la même somme sont au nombre de 13 sur 66. Nous remarquons que sur ces 13 participants, 5 cotisent en moyenne 300 F CFA soit 39 % des 13 répondants.

Sur 66 participants, 64 soit 96 % ont répondu qu'il y a un minimum de versement à faire au tontinier. Ce minimum est de 100 F CFA, 200 F CFA et 2 000 F CFA respectivement pour 61, 2 et 1 participants.

Un seul participant a répondu qu'il y a un maximum, 22 participants ont dit non et 44 participants n'ont donné aucune réponse. On remarque par là qu'il n'y a pratiquement pas de versement maximum.

S'agissant du nombre de versements au tontinier, 55 participants sur 63 répondants soit 87 % font 31 versements.

Les fonds se collectent le plus souvent au marché pour 52 participants, soit 80 % des 65 répondants. Le tontinier va chez 8 participants soit 12 %.

La durée de la tontine commerciale est généralement d'un mois. Le tontinier ramasse les fonds et les rétrocède aux participants à la fin du mois. Cette durée est d'un mois pour 62 participants soit 96 % des 65 membres ayant répondu à la question.

L'entrée dans la tontine commerciale ne doit pas poser de problèmes. Le tontinier, à la recherche des fonds, doit inspirer confiance pour que les clients

lui confient librement les fonds. D'après notre enquête, pour 65 participants, il est très facile d'entrer dans une tontine commerciale. Pour 59 participants, le tontinier ne refuse pas les clients mais au contraire, pour 38 participants, il va chercher d'autres clients.

Les finalités des tontines

Les objectifs que visent les membres d'une tontine sont spécifiques bien que certains se ressemblent. L'objectif principal souvent rencontré est l'effort d'épargne en vue d'acquérir certains biens ou de constituer un capital de commerce.

Les finalités d'une tontine mutuelle

La tontine mutuelle est par excellence un moyen de solidarisation, d'entraide, d'effort d'épargne de tous les membres. Les comportements qu'adoptent les membres vis-à-vis des fonds levés sont divers. La tontine mutuelle, crédit sans coût pour ceux qui lèvent les tours les premiers, comporte un coût d'opportunité.

Les raisons d'être d'une tontine mutuelle à travers l'enquête

Le sens de la solidarité est à la base de la création de groupes de tontines au Togo. On rencontre un cas particulier de tontine mutuelle introduite par une femme, Adjaratou Mame Yacine Diagne, connue pour son intégrité.

« Mame Yacine Diagne voulait à l'époque aider les femmes à accomplir le pèlerinage à La Mecque. Elle avait regroupé un millier de femmes qui versaient chacune une souscription annuelle de 1 000 F CFA et recevaient en contrepartie une carte de membre. Le montant des cotisations était déposé dans un compte. Puis, peu avant le départ en pèlerinage, les adhérentes faisaient le point, déterminaient combien de femmes pourraient se rendre à La Mecque et Mame Yacine Diagne faisait procéder au tirage en présence d'un huissier »⁽¹⁶⁾.

(16) Agence France Presse (AFP) : « La tontine pour le meilleur et le pire », paru dans le quotidien *La Nouvelle Marche du Togo*, n° 1924 du 14 mars 1986.

D'après le *Tableau III* ci-après, les principales raisons de participation aux tontines mutuelles les plus citées pour les 58 membres ayant répondu à cette question sont : effort d'épargner (29 %), réalisation de projets (21 %), capital de commerce (10 %), entraide (10 %), achats de biens et d'équipements (9 %).

Tableau III. Raisons de participation aux tontines mutuelles.

Raisons	Principales	Secondaires
Efforts d'épargne	17	4
Réalisation de projets	12	—
Capital de commerce	6	9
Entraide	6	1
Achat de biens et d'équipements	5	9
Terrain, construction et réparation	4	5
Règlement de dettes	2	8
Avoir un crédit sans intérêts	2	3
Achat d'un cyclomoteur	2	—
Intéresser et attirer les membres	1	—
Besoins familiaux	1	4
Dépenses funéraires et imprévus	—	11
Total	58	54

Il existe aussi des raisons secondaires de participation aux tontines mutuelles. Les plus citées sont : dépenses funéraires et imprévus (20 %) capital de commerce et achat de biens et d'équipements (17 %), remboursement des dettes (14 %).

Les raisons évoquées par un groupe de tontines mutuelles au sud du Togo sont très complètes; nous en proposons une monographie.

La monographie des raisons et rôle économique et social d'une tontine mutuelle

Les difficultés et l'impossibilité de trouver de l'argent à emprunter ont conduit les membres d'un village à s'organiser. C'est ainsi que ce groupe est constitué en vue de se prêter de l'argent; celui qui lève les fonds rembourse aux autres, chaque semaine, une partie des fonds levés.

La tontine mutuelle est aussi une forme d'épargne parce qu'elle permet à certaines personnes d'économiser une somme d'argent qu'elles ne pourraient pas mettre de côté seules.

Une fois l'engagement pris, la tontine mutuelle est un stimulant tant pour les membres que pour la production nationale. L'engagement pris oblige le

membre à se « débrouiller » pour ne pas être défaillant. Il doit faire un effort pour pouvoir survivre et économiser une somme égale à la mise hebdomadaire.

A force de se rencontrer de temps en temps, les membres qui ne s'entendaient pas finissent par renouer leurs liens. Selon le groupe, la tontine joue un important rôle de conciliation entre les membres.

L'usage des fonds est divers selon les objectifs de chacun.

- achats de terrain, de jeunes plants de palmier à huile, d'un bien qu'on rêve de posséder (bicyclette, mobylette, motos);
- construction d'une maison;
- augmentation de la surface cultivable des champs de céréales et de culture de rentes;
- saisie d'opportunités pour achat de certains produits agricoles en période d'abondance et leur revente en période de rareté,
- financement des études des enfants;
- ouverture d'un atelier (les jeunes titulaires d'un certificat de fin d'apprentissage et qui n'ont pas de moyens financiers suffisants utilisent les fonds levés pour s'équiper).

Les finalités d'une tontine financière

Comme la tontine mutuelle, la tontine financière est un moyen de solidarisation, d'entraide et surtout d'effort à l'épargne des membres. Contrairement à la tontine mutuelle il n'existe pas de tour pour les levées des mises; c'est en fin de période que les économies sont distribuées aux membres; d'autre part, les prêts se font à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux des institutions financières togolaises.

Les raisons d'être d'une tontine financière

D'après les résultats de l'enquête, les raisons citées par les sept enquêtes sont les suivantes (*Tableau IV*).

Nous sommes surpris qu'aucun membre n'ait évoqué le gain en intérêt comme raison principale. Au cours de nos tournées d'investigation, les responsables étaient très réticents à nous donner des informations sur les intérêts facturés aux membres et non-membres. Selon nous, l'idée principale qui découle de la mise en place d'une tontine financière est d'avoir, en fin de période, des intérêts très élevés. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que « cette année, les intérêts sont faibles; on n'a pas gagné beaucoup

Tableau IV. Raisons de participation à cette tontine.

Raisons	Principales	Secondaires
Capital de commerce	3	3
Achat de terrain et d'équipement	1	—
Eviter les usuriers	1	—
Bénéficiaire d'un prêt	1	—
Etre solidaire avec ses pairs	1	—
Rembourser des dettes	—	1
Nécessité d'épargner	—	1
Avoir un gain	—	1
Total	7	6

d'argent » ! L'idée d'avoir un gain est d'ailleurs plus importante que celle de solidarité et d'entraide en considérant les taux d'intérêts qui avoisinent quelquefois 120 % par an pour les membres et 240 % pour les non-membres.

L'esprit de gain et de spéculation prime lorsque ce sont des mises uniques en début de tontine.

C'est dans les raisons secondaires de participation à cette tontine qu'un membre a évoqué le terme « avoir un gain ».

Rôle économique et social d'une tontine financière

Banque d'Intervention Rapide (BIR) pour un groupe d'instituteurs et solidarité pour un autre, la tontine financière permet aux membres d'avoir un capital de commerce et d'acheter des biens d'équipements qui améliorent leurs conditions de vie. Pour ces deux groupes, les seuls produits importants qui leur reviennent sont les intérêts des prêts; néanmoins, les fonds qui ne sont pas prêtés sont habituellement investis dans des opérations d'achat de maïs, de farine de blé etc., en période d'abondance. Ces produits sont revendus à un prix plus élevé en « période de soudure ».

Dans un groupe de tontine financière de la préfecture de Yoto, les prêts ne se font qu'aux membres au taux d'intérêt mensuel de 10 %. S'il reste des excédents, ce groupe saisit les opportunités en les plaçant dans les activités suivantes :

- augmentation des surfaces cultivables et diversification des cultures,
- abattage de palmiers à huile,
- achat de certains produits agricoles en saison d'abondance et revente de ces mêmes produits agricoles en cas de pénurie.

Les finalités d'une tontine commerciale

Les raisons qui poussent les membres à avoir recours à la tontine commerciale sont multiples. Cette tontine commerciale n'est pas exempte de litiges qu'il faut tenter de résoudre.

Contrairement aux tontines mutuelle et financière, la solidarité importe peu au niveau de la tontine commerciale. En fait, les participants ne se connaissent pas et n'entretiennent que très peu de relations. En tant que commerçants, ils sont beaucoup plus motivés par l'effort d'épargne pour la constitution d'un capital de commerce, comme l'indique le tableau ci-après.

En effet, sur 69 réponses, 43 % font état d'un effort d'épargne et 15 % du désir de constituer un capital de commerce contre respectivement 29 % et 10 % pour la tontine mutuelle⁽¹⁷⁾.

Tableau V. Raisons de participation aux tontines commerciales.

Raisons	Principales	Secondaires
Effort d'épargne	30	1
Capital de commerce	10	15
Règlement de dettes	7	25
Besoins familiaux	6	2
Achat de biens	5	5
Réalisation d'un projet	3	—
Revenu mensuel	3	—
Faire face à certains besoins	2	3
Avoir un prêt	1	1
Achat de vêtements, articles ménagers	1	25
Terrain, construction, réparation	—	4
Support des enfants	—	7
Par imitation	1	—
Total	69	88

En dehors des raisons principales, il existe aussi des raisons secondaires de participation aux tontines commerciales. Les raisons les plus citées sont : règlement de dettes, achat de vêtements et d'articles ménagers (28 % chaque fois), capital de commerce (17 %).

(17) En fait, quelques personnes ont donné en même temps deux raisons principales. D'autres plus nombreuses ont donné plusieurs raisons secondaires.

Le crédit dans les tontines

En dehors de son rôle économique et social, la tontine mutuelle est un crédit sans intérêt mais qui comporte un coût d'opportunité. Le premier au tour — emprunteur universel — ne prête à personne. Le dernier au tour — prêteur universel — n'emprunte de personne. Les participants situés entre ces deux extrêmes se comportent comme prêteurs et emprunteurs. Le plus désavantagé des participants est le prêteur universel. Normalement, les prêts ne se font pas dans les tontines mutuelles mais, compte tenu de l'esprit de solidarité, les membres s'échangent les tours en cas de difficultés de l'un d'eux.

De même, dans les tontines commerciales, l'idée de crédit est quasiment absente. Sur les 67 membres enquêtés onze participants ont eu à demander une avance au tontinier. Ces avances sont gratuites pour quatre participants; deux participants ont payé des intérêts au taux de 3 % par mois; cinq participants n'ont donné aucune réponse. Pour sept participants sur les répondants, le montant des avances peut dépasser ce qui est versé au tontinier.

Ces deux formes de tontines sont beaucoup plus orientées vers l'épargne que vers le crédit. Nous ne traiterons ici que du crédit dans la tontine financière d'un groupe de paysans au Sud du Togo.

Les conditions à remplir par les demandeurs de crédit

Les fonds collectés sont prêtés normalement aux membres tout en respectant une proportion par rapport à la mise annuelle pour qu'à la fin de la période il n'y ait pas de défaillance dans le remboursement; aussi, le crédit maxima à octroyer à tout membre qui en fait la demande est-il fonction de sa participation annuelle (total des mises de chaque membre). Le taux moyen de crédit maximum est de 56,8 % de la mise annuelle.

Exceptionnellement, un non-membre peut solliciter un crédit et l'obtenir, mais dans des conditions différentes de celles exigées pour un membre.

Conditions de prêt à un membre

Chaque membre qui sollicite un crédit doit présenter deux témoins :

- Le premier aval pour un homme est obligatoirement son fils aîné âgé

d'au moins quinze ans⁽¹⁸⁾; le deuxième aval peut être son frère maternel ou un de ses amis. Ils sont tous solidairement responsables et tenus de rembourser au groupe, en cas de défaillance, le montant dû avant la fin de la date prévue pour le partage des intérêts et des mises.

— Dans le cas où le bénéficiaire du prêt est une femme mariée, c'est son époux qui se porte premier garant de la dette. Aussi, sa présence est-elle nécessaire lors de la remise des fonds à sa femme. Quant au second témoin, il peut être un enfant de la femme ou le frère de l'époux.

Conditions de prêt à un non-membre

Pour un non-membre, l'avaliseur principal est un membre de la tontine financière; c'est lui qui connaît les capacités de remboursement du non-membre. L'avaliseur ne peut emprunter toute somme d'argent sans que l'avalisé ait remboursé la totalité des fonds empruntés. En définitive, la mise de l'avaliseur sert de caution au remboursement des fonds prêtés à l'avalisé. Le prêt maximum tient compte des conditions ci-dessus évoquées et de la mise de l'avaliseur.

Un membre d'une tontine mutuelle qui n'a pas encore levé les fonds peut être autorisé à emprunter de l'argent auprès du groupe d'une tontine financière à condition toutefois que ses versements à la date de la demande de prêt soit au moins égale au montant du prêt sollicité.

Les fonds prêtés produisent des intérêts qu'il faut partager.

La facturation et le partage des intérêts

Le taux d'intérêt diffère selon qu'on est membre ou non de la tontine financière.

La facturation des intérêts

Le taux d'intérêt des prêts aux membres est de 10 % par mois. En réalité, l'emprunteur ne paie pas effectivement les intérêts de 10 % par mois puisqu'il récupère en fin d'année une partie de ces intérêts. Les intérêts des prêts sont payés terme échu à l'échéance d'un mois. Ils sont aussi porteurs d'intérêts en cas de non remboursement en fin de mois.

(18) En cas de décès du père, l'héritage revient à l'enfant; par conséquent, il est obligé de payer les dettes avant tout partage de cet héritage.

Les membres de la tontine mutuelle n'ayant pas encore levé les fonds, peuvent obtenir des prêts au taux mensuel de 20 %.

De peur de ne pouvoir récupérer tous les fonds prêtés avant Noël, moment du partage des intérêts, les responsables cessent de prêter de l'argent à la fin du mois de juillet de chaque année. Les fonds conservés par les quatre responsables au cours des trois premières années sont respectivement de 451 000 F CFA, 717 000 F CFA et 1 011 000 F CFA pour les années 1983, 1984 et 1985.

Ces fonds d'un montant élevé pourraient être placés dans des banques ou dans des caisses d'épargne⁽¹⁹⁾.

Le ramassage des mises et le partage des intérêts

A la fin de la période retenue, c'est-à-dire deux semaines avant Noël, chaque membre reçoit son dépôt augmenté des intérêts — ce sont des intérêts diminués des frais et charges engagés⁽²⁰⁾ au cours de l'année.

Les intérêts annuels totaux et par mise diminuent d'année en année. Les intérêts annuels par mise annuelle de 5 200 (100 F par semaine) sont de 1 150 F CFA pour 1983; 1 025 F CFA pour 1984; 925 F CFA pour 1985 et 720 F CFA pour 1986.

D'après le *Tableau VI*, les taux annuels de revenu qui correspondent à 52 fois la mise hebdomadaire sont de 22,1 % (1983); 19,71 % (1984); 18,75 % (1985); 13,85 % (1986).

Le taux d'intérêt normalement facturé aux membres est de 10 % par mois, soit 120 % par an. Il existe une désynchronisation entre les intérêts facturés aux emprunteurs (120 % par an) et le taux de revenu moyen annuel des quatre ans (18,60 %). L'explication qu'on peut en donner s'articule autour de deux points :

— le taux d'intérêt annuel étant trop élevé, ce sont les personnes qui veulent saisir certaines opportunités et celles qui ont des difficultés financières qui demandent un crédit; ainsi les fonds dorment dans les caisses des tontiniers en quête de preneurs;

— la suspension des prêts fin juillet entraîne une immobilisation des mises effectuées d'août à décembre et des encaissements sur remboursement des prêts.

(19) Les paysans préfèrent souvent conserver les fonds chez eux.

(20) Ces charges sont la rémunération de 200 F CFA par semaine attribuée au secrétaire, les frais de procédures contentieuses et d'achat de fournitures.

Tableau VI. Partage des intérêts.

Mise hebdomadaire	1983			1984			1985			1986		
	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle
100	25	28 750	1 150	41	42 025	1 025	38	37 050	975	43	30 960	720
200	5	11 500	2 300	42	86 100	2 050	68	132 600	1 950	104	149 760	1 440
300	—	—	—	5	15 375	3 075	16	46 800	2 925	32	69 120	2 160
400	—	—	—	1	4 100	4 100	2	7 800	3 900	12	34 560	2 880
500	3	17 250	5 750	10	51 250	5 125	14	68 250	4 875	21	75 600	3 600
600	—	—	—	—	—	—	1	5 850	5 850	3	12 960	4 320
700	—	—	—	—	—	—	1	6 825	6 825	1	5 040	5 040
800	—	—	—	—	—	—	1	7 800	7 800	—	—	—
1 000	4	46 000	11 500	4	41 000	10 250	6	58 500	9 750	19	136 800	7 200
1 200	1	13 800	13 800	—	—	—	1	11 700	11 700	1	8 640	8 640
1 600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	11 520	11 520
2 000	—	—	—	3	61 500	20 500	3	58 500	19 500	3	43 200	14 400
	38	117 300	34 500	106	301 350	46 125	151	441 675	76 050	240	578 160	61 920

Cette pratique s'étant révélée peu profitable au groupe, il importe de rechercher d'autres moyens pour permettre une rentabilité plus élevée des fonds disponibles.

Les litiges et leur résolution

Des conflits naissent tant au cours qu'à la fin des tontines.

Les conflits dans une tontine mutuelle

Pour faire face à leurs difficultés, certains demandent des services aux autres membres. Sur 48 répondants, 30 demandent des aides aux autres membres.

L'existence d'une entente entre les membres et les responsables tontiniers, le respect des conditions et obligations contenues dans le règlement intérieur sont nécessaires pour une bonne continuité des tontines mutuelles. Mais des conflits naissent parfois et poussent à la disparition de certains groupes de tontines. Ce sont surtout les derniers au tour qui récupèrent difficilement les fonds du tour. Les précautions que le groupe doit prendre pour limiter l'entrée des membres défaillants consisteraient en une étude de la capacité d'effort à l'épargne d'une part, et du couple « honnêteté-honorabilité » du chef tontinier d'autre part.

L'enquête a révélé que sur 57 répondants 40, soit 70 %, ont répondu qu'il n'y a jamais eu de conflits. Il en existe parfois (11 fois) et rarement (6 fois).

Les causes de ces conflits sont diverses et la plus fréquente est le retard dans le versement (12 fois cité).

Ces conflits ont été réglés par les membres (87 %, 13 fois cité) et par le président (2 fois cité, soit 13 %).

Le recours à la police, au tribunal et autres n'a pas été cité comme voie de règlement des conflits. Ce qui est normal et correspond à l'idée de solidarité et d'entraide des membres.

Les conflits dans une tontine financière

Nous donnerons ici un aperçu général des conflits souvent rencontrés dans les tontines financières avant d'analyser les conflits dans une tontine financière en milieu paysan.

Un aperçu général sur les conflits souvent rencontrés

Les tontines financières n'échappent pas aux litiges. D'après notre enquête, pour trois participants sur sept, il n'existe jamais de conflits. Les conflits naissent parfois pour les quatre autres participants. Les raisons de ces conflits se résument en ces termes : « quand les fonds prêtés ne rentrent pas » ; « quand il y a retard » ; « insolvabilité des emprunteurs ». Ces conflits sont réglés le plus souvent par les membres eux-mêmes ou par un comité.

Dans la tontine financière des instituteurs (Banque d'Intervention Rapide ou solidarité) un membre qui n'acquitte pas régulièrement sa cotisation pendant six mois perd son épargne et est exclu du groupe. Si ce membre doit au groupe, ses biens doivent être confisqués.

Ces règles sont à notre avis un peu exagérées ; un retard ou une suspension de versement ne saurait être la cause de la perte totale de l'épargne constituée. Il faudrait mieux prévoir une amende pour tout retard. Ceux qui suspendent leurs versements devraient purement et simplement être sanctionnés.

Les litiges nés de la collecte de l'épargne et des prêts

(a) Défaillance dans les dépôts

La défaillance est sanctionnée par le versement la semaine suivante d'une amende de 50 % du montant de la mise hebdomadaire en cause. Pour un retard d'une semaine donnée, au cours de la semaine suivante, le membre défaillant doit verser le montant nominal de la mise retardée (100 F CFA) augmentée de l'amende (50 % de 100 F) en plus de la mise de ladite semaine, soit $100 \text{ F} + 50 \text{ F} + 100 \text{ F} = 250 \text{ F}$.

Tout membre défaillant qui décide de participer à une nouvelle tontine financière est tenu de se conformer aux conseils des responsables tontiniers. Il lui est notamment demandé de réduire sa mise hebdomadaire conformément à ses capacités financières.

En revanche, lorsqu'un membre défaillant demande à être remplacé par une autre personne, la facturation des intérêts est suspendue et c'est à la fin de la période de la collecte de l'épargne qu'on lui remet le montant versé, augmenté des intérêts reçus et diminué des amendes. Si après trois versements, un membre ne se manifeste pas, le comité de la tontine envoie certains membres lui demander les raisons de son silence et, s'il y a lieu, l'obliger à se faire remplacer par une personne de son choix. Le membre défaillant peut laisser la possibilité aux responsables de la tontine de confier la suite des mises à un membre ou à toute autre personne ayant la possibilité financière de continuer. Les remplaçants extérieurs au groupe sont ceux qui ont été

forclos pour n'avoir pas saisi à temps les informations sur la date de démarrage de la tontine.

(b) Défaillance dans le remboursement des fonds prêtés

En cas de non-remboursement, les responsables tontiniers convoquent l'intéressé auprès du notable du village. Celui-ci a le devoir de tenter la récupération des fonds et au cas où il n'y arrive pas, il autorise les responsables à procéder à une saisie de tous biens de l'intéressé. Les biens saisis d'habitude concernent le plus souvent une bicyclette. Depuis quatre ans que cette tontine financière existe, il n'a été saisi que deux bicyclettes⁽²¹⁾. La première personne a remboursé très rapidement ses dettes et a pu retirer sa bicyclette. La deuxième personne n'ayant pas les moyens, et pour que les responsables ne déçoivent pas les membres, l'un d'eux a remboursé la dette et a repris à titre de gage la bicyclette qu'il utilise jusqu'au moment où le défaillant règlera sa dette.

Ces deux bicyclettes ont été déposées en garantie pour couvrir le remboursement des fonds prêtés.

Un membre emprunteur défaillant au cours d'une tontine a la possibilité de faire partie d'une nouvelle tontine financière, mais il n'est plus autorisé à emprunter de l'argent à ce groupe.

Selon ce groupe de tontines, aucune action en justice n'a été introduite pour faire rembourser les dettes; comme nous l'avons dit, c'est le notable ou le chef du village qui règle ces problèmes en respect des coutumes.

En cas de défaillance dans le remboursement d'un non-membre, c'est l'avaliseur qui est poursuivi et il doit lui-même rembourser la dette de l'avalisé. Au cas où le membre avaliseur demande au groupe de l'aider à récupérer ses fonds, les procédures décrites ci-dessus sont utilisées. Il est interdit au non-membre défaillant de recourir à un crédit les années suivantes. L'avaliseur membre est mis en garde contre toute caution de sa part mais n'est pas sanctionné du fait d'avoir donné son aval.

Les conflits dans la tontine commerciale

D'après les tontiniers, les divers conflits naissent le plus souvent de la perte de la carte de membre et il est difficile de dédommager le membre parce que,

(21) Ces actions de saisie sont mal perçues par les paysans et c'est un déshonneur de se voir confisquer un bien dont on fait périodiquement usage.

comme nous l'avons dit précédemment, aucun double de la carte de membre ne se trouve chez le tontinier. Les résolutions de ces conflits se font à l'amiable pour éviter la police, la gendarmerie et le tribunal.

Selon les membres, dans 83 % des cas, il n'existe jamais de conflits dans la tontine commerciale; pour sept membres, soit 11 % des 66 répondants, il existe parfois des conflits; pour quatre membres, soit 6 %, les conflits sont rares.

« S'il est du devoir du participant de s'acquitter régulièrement de sa quote part, le tontinier a, lui, la mission de collecter l'épargne et de la reverser aux bénéficiaires. Cependant, il n'est pas étonnant de constater que certains tontiniers, surtout ceux du « Yes, Yes » dérobent l'épargne de leurs clients en disparaissant⁽²²⁾. Certains participants, surtout les musulmans, après plusieurs tentatives infructueuses de recouvrement, s'en remettent à Dieu.

Les principales raisons de conflits sont : défaut de remboursement du tontinier, 18 fois cité, soit 58,06 % des 31 répondants, retard dans le remboursement du tontinier, 6 fois cité soit 19,35 %, fuite du tontinier, 5 fois cité soit 16,13 %, enfin irrégularité du tontinier et perte de la carte, une fois chacune.

Dans la plupart des cas, la résolution des conflits se fait le plus souvent par entente entre les clients et le tontinier (42 fois citée, soit 77,78 % des 54 répondants), par la police (8 fois citée soit 14,82 %), confiée à Dieu (2 fois citée soit 3,70 %), enfin par le chef du quartier... ou par rupture avec le tontinier, une fois chacun.

Dans les tontines commerciales, ce ne sont pas seulement les membres qui sont souvent perdants; les tontiniers subissent aussi des pertes. Un tontinier de Koma III de Sokode (centre du Togo) a perdu une somme de 60 000 F CFA. Un autre de Dapaong (extrême nord du Togo) a dû faire face à un manquant de 150 000 F CFA; cette perte provient d'une erreur de pointage ou d'un excès de remboursement.

(22) Dansou A. « Les groupements d'épargne et leur impact sur l'activité des banques secondaires ». Mémoire de maîtrise de gestion ESTEG, 1986, pp. 19-20.

Conclusion

L'épargne et le crédit informels jouent un important rôle dans l'amélioration des conditions de vie des paysans tant au Togo qu'en Afrique. Pour conclure ce chapitre nous dirons que :

● Lorsqu'une tontine mutuelle est organisée dans de bonnes conditions avec des membres sérieux, il y a beaucoup d'avantages, entre autres :

- prêts bancaires sans intérêts,
- occasion de nouer des relations et de se rendre des services,
- dispense de tracas qui entourent les demandes de prêts bancaires,
- l'effort d'épargne. L'inconvénient est que les derniers au tour financent tout le monde et prennent un grand risque.

● La tontine financière possède un système de crédit à conditions moins favorables. Les intérêts facturés tant aux membres qu'aux non-membres sont très élevés : 36 % à 360 % par an contre 12 à 36 % par an chez les Coopec. Le crédit maximum à obtenir ne dépasse pas souvent la mise totale de toute la période de la tontine. L'un des groupes de tontines, objet de monographie, fixe le prêt maximum en moyenne à 60 % de l'épargne annuelle du membre contre 200 % de l'épargne préalablement constituée chez les Coopec. Les causes de défaillance de certains responsables tontiniers sont les suivantes :

- la clé et le coffre se trouvent chez un même responsable,
- l'absence de contrôle périodique des fonds du coffre et des intérêts,
- la surface financière des responsables est très légère, ce qui ne devrait pas inspirer confiance aux membres.

● La tontine commerciale est plus orientée vers l'épargne que vers le crédit. Les raisons qui poussent à son recours sont diverses. Mais elle comporte certains risques liés à la perte de la carte de membre et à la disparition du tontinier. Ces risques peuvent être réduits, d'une part par la mise en place d'un double de la carte de membre ou d'un registre que détiendra le tontinier, d'autre part par l'honnêteté du tontinier.

Annexe 1. Résultats quantitatifs, d'une épargne mutuelle.

Ville et nombre de groupes	Nombre de participants	Versement périodique par personne en F CFA	Durée de la période	Montant de la tontine F CFA	Durée de la tontine	Montant global épargné F CFA	Date de départ de la tontine actuelle	Date de la création initiale
<i>LOME</i>								
1 Groupe enseignants collège protestant	10	20 000	1 mois	200 000	10 mois	2 000 000	Sept 1985	Sept. 1978
2 Groupe modélistes de Lom-Nava	30	11 000	1 mois	330 000	30 mois	9 900 000	Av 1985	Oct. 1979
3 Groupe revendeuses de pagnes Grand Marché	20	50 000	1 mois	1 000 000	20 mois	20 000 000	Fév. 1986	Mars 1985
4 Groupe femmes d'Alanyankomè	8	10 000	1 mois	80 000	8 mois	640 000	Fév. 1986	Avr. 1984
5 Groupe Fons Amoutivé	70	2 000	1 mois	140 000	70 mois	9 800 000	Nov 1985	Janv. 1980
6 Groupe sages-femmes centre de Santé de Nutsape	4	5 000	1 mois	20 000	4 mois	80 000	Janv. 1986	Janv 1986
7 Groupe fonctionnaires ministère des Mines	5	20 000	1 mois	100 000	5 mois	500 000	Janv 1986	Janv. 1986
8 Groupe femmes ministère des Mines	9	15 000	1 mois	135 000	9 mois	1 215 000	Janv. 1986	Janv. 1986
9 Groupe fonctionnaires ministère de l'Enseignement technique	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Janv. 1986	Janv. 1986
10. Groupe fonctionnaires ministère de la Santé	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Fév. 1986	Fév 1985

Annexe 1. Suite.

11	Groupe fonctionnaires du ministère de l'Economie	15	20 000	1 mois	300 000	15 mois	4 500 000	Sept. 1985	Sept. 1983
	Totaux partiels	191	173 000		2 505 000		50 635 000		
KPALIME									
1.	Groupe revendeuses marché Kpalimé	30	500	8 jours	15 000		450 000	Janv. 1986	1983
2.	Groupe instituteurs école centrale	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Sept. 1985	Sept. 1984
3	Groupe enseignants école catholique	8	1 400	1 sem.	11 200	8 sem. ou 2 mois	89 600	Janv. 1986	Janv. 1986
4.	Groupe fonctionnaires ville de Kpalimé	10	15 000	1 mois	150 000	10 mois	1 500 000	Oct. 1985	Oct. 1984
5.	Groupe Mission évangélique	5	6 000	1 mois	30 000	5 mois	150 000	Sept. 1985	Sept. 1985
6	Groupe enseignants Endje	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Oct. 1985	Oct. 1985
	Totaux partiels	73	42 900		406 200		4 189 600		
BADOU									
1	Groupe UNFT	110	200	1 sem.	22 000	110 sem.	2 420 000	1985	1983
2	Groupe femmes marché	10	2 000	1 sem.	20 000	10 sem.	200 000	Févr. 1986	1978
3.	Groupe enseignants CEG Badou	5	5 000	1 mois	25 000	5 mois	125 000	1 ^{er} jan. 86	1979
4.	Groupe enseignants de la ville	15	5 000	1 mois	75 000	15 mois	1 125 000	Janv. 1986	Janv. 1986

Annexe I. Suite.

5	Groupe instituteurs	16	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Févr. 1986	Mars 1985
6	Groupe professeurs	6	20 000	1 mois	120 000	6 mois	720 000	Janv. 1986	Sept. 1984
	Totaux partiels	156	42 000		362 000		5 590 000		
	ATAKPAME								
1.	Groupe revendeuses de poissons	15	1 000	1 sem.	15 000	15 sem.	225 000	Fév. 1986	1984
2.	Groupe instituteurs Nyékona	2	10 000	1 mois	20 000	2 mois	40 000	Mars 1986	Mars 1986
3.	Groupe enseignantes	10	15 000	1 mois	150 000	10 mois	1 500 000	Sept. 1985	Sept. 1982
4	Groupe fonctionnaires	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Nov. 1985	Nov. 1985
	Totaux partiels	37	36 000		285 000		2 765 000		
	SOKODE								
1.	Groupe femmes Kossobio	7	1 000	1 sem.	7 000	7 sem.	49 000	Mars 1986	Oct. 1985
2	Groupe « Fonctionnaires »	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Sept. 1985	Sept. 1985
3	Groupe « El Hadj Seidou »	100	1 000	1 sem.	100 000	100 sem.	10 000 000	Janv. 1986	1984
	Totaux partiels	117	12 000		207 000		11 049 000		

Annexe 1. Suite.

KARA									
1	Groupe femmes de marché Kara	100	1 000	1 sem.	100 000	100 sem.	10 000 000	Mars 1985	1980
2.	Groupe des sal. CEET	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Avr. 1986	Janv. 1985
3.	Groupe agents CEET	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Janv. 1986	Janv. 1986
4	Groupe revend. pagnes et cigarettes.	10	30 000	1 mois	300 000	10 mois	3 000 000	Avr. 1985	1983
5	Groupe agents UTB	6	20 000	1 mois	120 000	6 mois	720 000	Nov. 1985	Nov. 1985
	Totaux partiels	136	71 000		720 000		15 720 000		
DAPAONG									
1.	Groupe fonct. d'agr.	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Janv. 1986	Janv. 1985
2.	Groupe DRDR	10	20 000	1 mois	200 000	10 mois	2 000 000	Nov. 1985	Mars 1984
3.	Groupe serv. prot. des végétaux	10	20 000	1 mois	200 000	10 mois	2 000 000	Janv. 1986	Janv. 1985
	Totaux partiels	30	50 000	1 mois	500 000	10 mois	5 000 000		
	Totaux généraux	740	427 100		4 985 200		94 948 600		

Annexe 2. Résultats quantitatifs d'une épargne commerciale

Ville et désignation de la tontine	Nombre de clients	Chiffre d'affaires journalier F CFA	Nombre de jours retenus dans le mois	CA Mensuel F CFA	CA Annuel F CFA
LOME					
1. Tontine Sista	150	50 000	30	1 500 000	18 000 000
2. Tontine coopérative daily so-wing	100	45 000	30	1 350 000	16 200 000
3. Tontine Ohini	50	20 000	30	600 000	7 200 000
4. Tontine Elhadj Tchamana	550	790 000	30	23 700 000	284 400 000
Totaux partiels	850	905 000	30	27 150 000	325 800 000
KPALIME					
1. Tontine Domkpo	153	40 000	30	1 200 000	14 400 000
2. Tontine Amadou	150	30 000	30	900 000	10 800 000
3. Tontine Aliou	280	50 000	30	1 500 000	18 000 000
Totaux partiels	583	120 000	30	3 600 000	43 200 000
BADOU					
1. Tontine Mawuli	154	65 000	30	1 950 000	23 400 000
Totaux partiels	154	65 000	30	1 950 000	23 400 000
ATAKPAME					
1. Tontine Crédit pour tous	150	35 000	30	1 050 000	12 600 000
Totaux partiels	150	35 000	30	1 050 000	12 600 000

Annexe 2. Suite.

<i>SOKODE</i>						
1. Tontine Elhadj Salifou	250	90 000	30	2 700 000	32 400 000	
2. Tontine Elhadj Seidou	150	36 000	30	1 080 000	12 960 000	
3. Tontine Souradji	75	15 000	30	450 000	5 400 000	
Totaux partiels	425	141 000	30	4 230 000	50 760 000	
<i>KARA</i>						
1. Tontine Elhadj Idrissou	200	40 000	30	1 200 000	14 400 000	
2. Tontine Crédit pour tous	100	20 000	30	600 000	7 200 000	
Totaux partiels	350	60 000	30	1 800 000	21 600 000	
<i>DAPAONG</i>						
1. Tontine Elhadji Sidi	150	35 000	30	1 050 000	12 600 000	
Totaux partiels	150	35 000	30	4 050 000	12 600 000	
Totaux généraux	2 612	1 361 000	30	40 830 000	489 960 000	

